

ENSEIGNER LA SHOAH AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

**DE LA PAROLE  
ANTISÉMITTE  
À LA DESTRUCTION  
DES JUIFS  
D'EUROPE**

**LIVRET DU PROFESSEUR**

PAR JOËL KOTEK ET IANNIS RODER

# SOMMAIRE

<b>Avant-propos</b> .....	page 5
<b>Présentation</b> .....	page 6
<b>Séquence 1</b> : De la parole antisémite à l'exclusion .....	page 10
<b>Séquence 2</b> : De la violence physique à la destruction des Juifs d'Europe .....	page 22
<b>Séquence 3</b> : La destruction des Juifs de France .....	page 36
<b>Document annexe</b> : Les législations antisémites françaises et allemandes en France .....	page 49
<b>Épilogue</b> .....	page 51
<b>Proposition d'utilisation des différentes séquences</b> .....	page 52
Dans le cadre d'un cours sur le nazisme (uniquement séquence 1) .....	page 53
Dans le cadre d'un cours sur le génocide des Juifs (séquences 1 et 2) .....	page 54
Dans le cadre d'un cours sur le génocide des Juifs (séquence 3) .....	page 56
<b>Glossaire</b> .....	page 58
<b>Bibliographie</b> .....	page 62

## AVANT-PROPOS

L'évolution de la place donnée à la mémoire depuis les années 1980 a fait de la Shoah et de son enseignement des objets incontournables, non seulement de mémoire, mais aussi d'histoire.

S'il est en effet un événement majeur, sans précédent, dans l'histoire de l'humanité, qui exigerait non seulement d'être enseigné en classe, mais qui se prête à toutes sortes de réflexions sur la responsabilité civique, la morale, le conformisme, la liberté, c'est bien la Shoah. Au-delà de sa dimension éminemment universelle (le génocide est avant tout un crime contre l'humanité), l'apprentissage de l'histoire de la Shoah constitue le terreau idéal pour exercer l'intelligence des adolescents, plus que tous sensibles aux notions de justice, de courage, de liberté, et toujours prêts à débattre. Qui plus est, son étude semble toujours constituer le meilleur antidote aux poisons du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie.

La dimension européenne de la Shoah ne doit pas être omise pour autant. C'est en Europe, en effet, au cœur de la modernité, que se perpétra ce crime contre l'humanité. L'Allemagne, pays de haute culture, envoya à la mort des millions d'individus, coupables du seul crime d'être nés. La route des fosses communes et d'Auschwitz fut, certes, construite par la haine, mais plus encore pavée au mieux d'indifférence, au pire de complicité. Il n'est pas besoin de rappeler ici celle de l'État français. Cette leçon doit être apprise et comprise par tout Européen. C'est le génie du modèle français d'offrir sa citoyenneté, et ses valeurs, à tous ceux qui naissent sur son sol. Tout nouvel entrant se retrouve *de facto* l'héritier de la Gaule romaine, de la monarchie absolue, des Lumières, de la Révolution française, de la République et, qu'il le veuille ou non, de Vichy.

Le rôle du professeur est donc de bien faire comprendre aux élèves que la Seconde Guerre mondiale mais aussi la Shoah sont des histoires qui les concernent tous.

# PRÉSENTATION

Le dossier d'accompagnement pédagogique du Mémorial de la Shoah propose aux professeurs d'histoire des séquences de cours adaptables et/ou utilisables telles quelles. Le dossier offre avant tout des pistes de réflexion pédagogiques et scientifiques dans le traitement de l'histoire de la Shoah. À l'enseignant de choisir tout ou partie des documents légendés, commentés voire analysés.

## PLACE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA SHOAH DANS LES PROGRAMMES DE COLLÈGE ET DE LYCÉE

L'étude du génocide des Juifs s'inscrit, selon les programmes officiels, dans le chapitre concernant la Seconde Guerre mondiale. Le professeur est censé utiliser une séquence, c'est-à-dire une heure de cours (en réalité entre 50 et 55 minutes effectives) pour aborder rapidement le thème.

### La Seconde Guerre mondiale au collège

*« L'étude de la Seconde Guerre mondiale, comme celle de la première, ne doit pas se perdre dans un récit chronologique. Elle doit insister sur les catastrophes qu'ont engendrées la domination nazie et tout particulièrement la politique d'extermination des Juifs et des Tziganes<sup>1</sup>, sur les résistances et les collaborations face à cette domination, en insistant notamment sur le cas de la France. Un second thème permet de mettre en évidence le rôle des États-Unis et celui de l'URSS. L'étude débouche donc naturellement sur un bilan de la guerre et une présentation du monde en 1945 qui sert de point de départ à l'étude de l'élaboration du monde d'aujourd'hui depuis cette date. »*

Accompagnement des programmes de 3<sup>e</sup>, CNDP, 1999.

<sup>1</sup> Si, pour les historiens, le terme de génocide ne fait pas débat quant au sort des Juifs d'Europe, son emploi concernant les massacres de masse dont furent victimes les Tziganes est loin de faire l'unanimité dans la communauté scientifique. Il ne s'agit pas ici d'établir une hiérarchie malsaine entre les victimes dont les souffrances se valent mais simplement d'établir les faits tels qu'ils se sont déroulés.

### La Seconde Guerre mondiale au lycée

*Au lycée, en filière générale, la Shoah est enseignée en classe de 1<sup>re</sup> L ou S dans le cadre de la troisième partie des programmes portant en grande partie sur les « totalitarismes de guerre ». Dans le cadre du chapitre portant sur la Seconde Guerre mondiale, il est demandé aux professeurs en 1<sup>re</sup> L et ES, dans le cadre du cours sur « la politique nazie d'extermination », de centrer « l'étude sur l'univers concentrationnaire et l'extermination systématique des Juifs et des Tziganes ». En 1<sup>re</sup> S, les professeurs doivent étudier « la politique nazie d'extermination, qui s'étend à l'Europe occupée et la marque profondément ».*

*Chaque classe étudie également « les caractères spécifiques » du totalitarisme nazi, mais aussi « le rôle du régime de Vichy, les différentes formes de collaboration ». En classe de 1<sup>re</sup> STI, STL et SMS, la question de la Shoah fait partie intégrante d'un chapitre sur la Seconde Guerre mondiale mais est traitée au choix parmi trois autres questions dont une portant sur les totalitarismes. En classe de Terminale L et ES, les professeurs « présentent l'émergence de différentes mémoires de la période de la guerre au sein de la société française ».*

Les séances proposées dans le dossier permettent au professeur de travailler en mettant les élèves en activité individuelle ou bien, s'il le désire, les faire travailler en groupe.

Ainsi, libre au professeur dans sa progression, de traiter le génocide des Juifs lors d'une séance ou de plusieurs spécialement conçue(s) sur le sujet, ou bien de l'intégrer à une leçon plus large sur la domination nazie de l'Europe.

Le fait est que l'histoire du génocide est abordée à différents moments du programme d'histoire de 3<sup>e</sup>. Ainsi, l'antisémitisme nazi est vu lors du cours sur l'Allemagne nazie. On aborde alors les lois de Nuremberg, l'exclusion et la violence physique (la « Nuit de Cristal ») mais aussi la création du système concentrationnaire. D'autre part, dans le chapitre sur la Seconde Guerre mondiale, une séquence est consacrée à la France de Vichy, donc aux lois antisémites et au sort réservé aux Juifs de France. Il s'agit donc pour le professeur d'intégrer à ces chapitres et leçons, v les séquences et choix de documents à étudier en classe.

## TYPES DE SÉQUENCES PROPOSÉES

Ce livret propose un certain nombre de séquences et de séances de travail avec les élèves, construites autour de documents écrits, photographiques et filmés : on peut voir sur le DVD deux témoignages de déportés, dont l'un est un rescapé du convoi n° 38. L'enseignant peut les utiliser dans leur intégralité, les adapter à son cours, à son public, voire à sa programmation annuelle ou les intégrer dans le cadre de travaux interdisciplinaires (itinéraires de découverte, concours de la Résistance et de la Déportation...).

Ce livret, qui permet d'aller jusqu'à quatre heures de cours ou d'activités, propose trois exemples de cours dans le cadre d'un cours générique, « De la parole antisémite à la destruction des Juifs d'Europe » :

- Séquence 1 : *De la parole antisémite à l'exclusion.*
- Séquence 2 : *De la violence physique à la destruction des Juifs d'Europe.*
- Séquence 3 : *La destruction des Juifs de France. L'exemple du convoi n° 38.*

Si le professeur tient à aborder le judéocide en une seule séance de une heure, il est préférable qu'il travaille directement sur la séquence 3, à partir de l'extrait de la liste du convoi n° 38 et éventuellement du DVD.

Ainsi, le Mémorial de la Shoah propose, à partir de ces trois séquences, différentes formules modulables :

### 1- Une heure de cours sur le génocide (utilisant tout ou partie de la séquence 3)

Cette heure est la manière la plus traditionnelle et la plus utilisée par les professeurs d'histoire, répondant ainsi aux exigences des programmes : la Shoah est traitée lors du cours sur la domination nazie sur l'Europe. Ce cours peut s'organiser autour de trois problématiques : « la Shoah comme crime planifié (avec toutes les limites que cet énoncé suppose<sup>1</sup>) et industrialisé » ; « la Shoah comme crime de masse » ; « la Shoah, un crime contre l'humanité ». La portée universelle de la Shoah est de nouveau abordée lors du cours sur le bilan de la Seconde Guerre mondiale durant lequel est étudié, entre autres, le procès de Nuremberg qui donne naissance à la notion de « crime contre l'humanité ».

### 2- Deux heures de cours sur le génocide (séquences 1 et 3 + témoignage vidéo)

Il s'agit d'offrir à l'enseignant la possibilité de creuser le sujet avec ses élèves par l'intermédiaire d'outils et de séquences pédagogiques répondant à une progression précise et ordonnée, soit dans le cadre du cours, soit lors d'une séance particulière organisée par l'enseignant. Le film témoignage fourni par le dossier pédagogique est le support principal de ce travail. Cette progression intégrerait les trois problématiques vues précédemment.

### 3- Trois ou quatre heures de cours sur le génocide (séquences 1, 2 et 3 + témoignage vidéo)

Cette option se présente sous la forme d'une progression insistant sur les étapes qui ont mené

<sup>1</sup> En effet, si nous pouvons considérer qu'à partir du moment où la décision est prise, une planification progressive se met en place, nous pouvons tout aussi bien affirmer que la Shoah dans son ensemble relève d'un perfectionnement empirique.

à la décision génocidaire et à sa mise en œuvre. Cette troisième proposition nécessite plus de temps et ce choix demande de bousculer l'ordre des chapitres, puisque la proposition de travail est très large. Elle regroupe en effet plusieurs chapitres du programme de 3<sup>e</sup> et de 1<sup>re</sup> (l'accession de Hitler au pouvoir, la politique antisémite du régime nazi, la France de Vichy et enfin le génocide).

Le professeur est libre de construire ses séquences et séances comme il l'entend, en empruntant au livret les documents et exercices qu'il juge utiles et importants.

## OBJECTIFS

Le 1<sup>er</sup> objectif est de faire comprendre aux élèves que le génocide des Juifs relève d'un processus qui s'inscrit dans une évolution, à travers plusieurs étapes durant lesquelles différents facteurs interviennent et s'entrecroisent. Il revient au professeur de ne pas faire de cet événement sans précédent l'aboutissement d'une histoire comprise comme déterministe et d'insister ainsi sur les contingences qui menèrent au génocide.

Il s'agit d'établir, avec les élèves, le cheminement qui mena à la Shoah. De fait, ces séquences s'intègrent complètement dans le programme mais demande au professeur une certaine souplesse puisque cette proposition de cours recoupe plusieurs chapitres qui sont abordés, en général, séparément par les enseignants : l'Allemagne nazie, la Seconde Guerre mondiale, le génocide, voire la France de Vichy. D'autre part, nous avons ici organisé des séances volontairement longues, le professeur est libre de ne choisir qu'un document ou un extrait de document qu'il jugera utile dans sa progression.

## NOTE DES AUTEURS

Le terme largement répandu aujourd'hui « d'extermination » (*Vernichtung* en allemand) fut utilisé par les nazis pour parler de la « guerre d'extermination contre le judéobolchévisme » (*Vernichtungskrieg gegen den Judeobolschewismus*), ou encore pour parler de la destruction future des Juifs comme étant celle, salvatrice, de la vermine, d'insectes, de parasites. Utiliser ce terme aujourd'hui ne reviendrait-il pas à utiliser le langage nazi ? De plus, le terme de « camp d'extermination » apparut après la guerre et ne fut jamais utilisé par les nazis pour qualifier les centres où furent assassinés par gaz ou par balles de millions de personnes. Ils semblent avoir utilisé, pour les camps de l'*Aktion Reinhardt*<sup>1</sup> (Belzec, Sobibor et Treblinka) le terme de *Lager Einsatz Reinhardt* et les SS chargés de garder ces camps faisaient partie des *SS-Sonderkommandos Einsatz Reinhardt*<sup>2</sup>. En revanche, les camps d'Auschwitz et de Maïdanek étaient appelés *Konzentrationslager* bien qu'une partie de ces camps fussent en réalité des centres de mise à mort.

<sup>1</sup> *Aktion Reinhardt* ou *Aktion Reinhard*.

<sup>2</sup> Witte, Peter, Tyar, Stephen, *A new document on the Deportation and Murder of Jews during Einsatz Reinhardt*, 1942, in *Holocaust and Genocide studies* V15 N3, Winter, 2001.

# SÉQUENCE 1

## DE LA PAROLE ANTISÉMITE À L'EXCLUSION

### OBJECTIFS

Dans ce premier temps de cours, il s'agit de définir la profondeur de la haine qu'Hitler porte aux Juifs, de montrer en quoi le racisme est consubstantiel à sa vision du monde et ce, à travers des textes originaux allant de 1919 à 1945. Ces documents permettent de se rendre compte à quel point l'antisémitisme est central dans la pensée raciale hitlérienne. Dès 1919, Hitler promeut un antisémitisme de raison et non plus de sentiment qu'il juge par trop inefficace. Il s'agit d'éliminer définitivement de la société « germanique » les citoyens d'origine juive. Reste qu'en 1919 et ce, vraisemblablement jusqu'en 1941, il n'est question que d'élimination sociale ou physique non létale (émigration, expulsion). En revanche, lorsqu'il est question dans son testament en 1945 de la nécessaire expiation des Juifs (document 1, texte 4), il ne fait que justifier *a posteriori* la destruction physique des Juifs d'Europe.

### OUTILS

- Quatre textes d'Adolf Hitler : **texte 1** - Extrait d'un texte daté du 16 septembre 1919  
**texte 2** - Extrait d'une lettre en date du 3 juillet 1920  
**texte 3** - Extrait de *Mein Kampf*, 1925  
**texte 4** - Extrait de son testament politique, 1945
- Deux textes des législations antisémites : **texte 1** - Lois de Nuremberg de 1935 (extrait)  
**texte 2** - Ordonnances de 1938 (extraits)
- Un texte sur les mesures antisémites en Allemagne, d'après Victor Klemperer.
- Une image extraite d'un ouvrage destiné à la jeunesse allemande, datant de 1936, *Maintenant tout ira bien à l'école parce que les Juifs s'en vont.*
- Une photographie d'un couple humilié publiquement.

### PLAN DU COURS

- I. La parole antisémite nazie
- II. La mise en place de la législation raciale
- III. L'exclusion des Juifs d'Allemagne

# PRÉSENTATION DU COURS, PROBLÉMATIQUES ET DÉROULEMENT DE LA SÉQUENCE COMMENTÉE ET CORRIGÉE

## I. LA PAROLE ANTISÉMITE NAZIE

### DOCUMENT 1 EXTRAITS DE TEXTES D'ADOLF HITLER

#### TEXTE 1

Le 16 septembre 1919, Adolf Hitler s'exprimait, dans une lettre, pour la première fois, sur les Juifs.

« L'antisémitisme fondé sur des motifs purement sentimentaux, trouvera son expression ultime sous forme de pogroms. L'antisémitisme selon la raison doit, lui, conduire au combat législatif contre les privilèges des Juifs et à l'élimination de ces privilèges... Son but ultime [celui de l'antisémitisme] doit, immuablement, être l'élimination des Juifs en général. »

► Adolf Hitler, *Sämtliche Aufzeichnungen 1905-1924*, édités par Eberhard Jäckel et Axel Kuhn, Stuttgart 1980, doc. 61, p. 88 et suiv., cité par G. Miedzianagora et G. Jofer, *Objectif extermination*, Frison Roche Édition, 1994, p. 13.

#### TEXTE 2

Dans une lettre du 3 juillet 1920, il écrivait à un officier allemand.

« Le Juif en tant que ferment de décomposition (selon Mommsen) n'est pas à envisager comme individu particulier bon ou méchant, [il est] la cause absolue de l'effondrement intérieur de toutes les races, dans lesquelles il pénètre en tant que parasite. Son action est déterminée par sa race. Autant je ne peux faire reproche à un bacille de tuberculose, à cause d'une action qui pour les hommes signifie la destruction, mais pour lui la vie, autant suis-je cependant obligé et justifié, en vue de mon existence personnelle, de mener le combat contre la tuberculose par l'extermination de ses agents. Le Juif devient et devient au travers des milliers d'années en son action une tuberculose de race des peuples. Le combattre signifie l'éliminer. »

► Adolf Hitler, *Sämtliche Aufzeichnungen 1905-1924*, op. cit., doc 116, p. 15, cité par G. Miedzianagora et G. Jofer, op. cit., p. 14.

#### TEXTE 3

Extrait de *Mein Kampf*, 1925

« La conception raciale ne croit nullement à l'égalité des races, mais reconnaît au contraire leur diversité et leur valeur plus ou moins élevée. Il est donc nécessaire de favoriser la victoire du meilleur et du plus fort, d'exiger la subordination des mauvais et des faibles. Les Aryens ont été les seuls fondateurs d'une humanité supérieure, celle qui a créé la civilisation. »

► Adolf Hitler, *Mein Kampf*, 1925.

#### TEXTE 4

En février 1945, à la veille de son suicide, Hitler rédige un testament politique.

La guerre est certes perdue mais tout n'aura pas été vain.

« Je n'ai laissé subsister aucun doute. Si les nations européennes doivent être à nouveau considérées comme de simples paquets d'actions de ces conspirateurs monétaires et financiers internationaux ; alors cette race, qui est réellement coupable de ce combat meurtrier, sera elle aussi appelée à rendre des comptes : la juiverie ! Je n'ai pas non plus dissimulé que cette fois des millions d'hommes adultes n'iraient pas au devant de la mort, et des centaines de milliers de femmes et d'enfants ne périraient pas brûlés et écrasés sous les bombes dans les villes sans que le véritable fautif doive expier sa culpabilité, fût-ce par des moyens plus humains. »

► Cité dans Ian Kershaw, *Hitler. 1936-1945 : Némésis*, Flammarion, Paris, 2000, p. 1171-1172.

## RAPPEL DES QUESTIONS DU DOCUMENT 1

- a Qui est l'auteur des 4 textes ? Resituez-le dans son contexte personnel de 1919 à 1945.
- b À lire les documents, quelle est la vision hitlérienne des rapports humains ? Selon Hitler, quel peuple serait supérieur et quel sort devrait être réservé aux autres et notamment aux Juifs ?
- c Dans le texte 2, à quoi sont comparés les Juifs ? Montrez que le texte 4 est l'aboutissement de la logique hitlérienne, visible dans les trois précédents textes.

## COMMENTAIRES ET RÉPONSES SUGGÉRÉES AU QUESTIONNAIRE

Ces documents permettent de se rendre compte de la place centrale de l'antisémitisme racial dans la pensée du maître du III<sup>e</sup> Reich et de placer ainsi la destruction des Juifs d'Europe au cœur même de son projet politique, comme en témoigne son testament. Cette guerre-là, nous suggère-t-il, est au moins gagnée : en février 1945 les Juifs « ont expié » (texte 4). L'extrait de *Mein Kampf* indique clairement que cette vision du monde n'était nullement cachée mais bien très clairement exposée et proposée au peuple allemand. C'est en connaissance de cause que plus d'un tiers des Allemands apportèrent leurs suffrages aux nazis avant 1933.

**Le premier texte** date du 16 septembre 1919. Hitler est encore dans l'armée et vient de rejoindre le parti ouvrier allemand (DAP), lequel deviendra le NSDAP le 8 août 1920 (question a). Il affirme, dès 1919, qu'il faut éliminer les Juifs de la société allemande par la violence, conséquence de sa conception raciale. Il ne faut toutefois pas forcément comprendre par élimination une élimination physique, même si la violence est à l'ordre du jour. L'« élimination » peut être comprise comme une obligation au départ des Juifs d'Allemagne ou comme une « élimination » économique, ce que feront d'ailleurs les nazis en les spoliant. Il est éventuellement utile de dire aux élèves que les nazis décideront la destruction des Juifs d'Europe pendant la Seconde Guerre mondiale et non avant. Mais la violence est, dès le début, inscrite dans le projet nazi.

**Le deuxième texte** date du 3 juillet 1920. Cette lettre confirme la centralité de l'antisémitisme chez Hitler. À ses yeux, les Juifs ne forment pas une race à part, mais plutôt une antirace (*Gegenrasse*) de type parasitaire. Dans son tout dernier écrit, bouclant la boucle, Hitler parle « de race juive » par commodité de langage. L'antisémitisme est autre chose qu'une variante antijuive du racisme. Ainsi, dans le schéma nazi, si les Slaves sont encore des hommes (certes de race inférieure), les Juifs, eux, sont des bacilles, des bactéries (question c) qu'il faut éliminer à tout prix, afin que le monde n'en soit pas tout entier contaminé : dans son premier écrit de 1919, là où son antisémitisme insiste sur la notion de « race juive » pour se différencier des humeurs de l'antijudaïsme chrétien, il identifie déjà dans « le juif [celui qui] conduit, sans qu'ils s'en doutent, les peuples vers une sorte de tuberculose raciale ». La « découverte » autour de quoi s'organise ce délire antisémite est des plus simplistes et curieux : pour les nazis, le peuple juif est à la base des trois doctrines postulant l'absurde et dangereuse idée de l'égalité fondamentale du genre humain : le christianisme (avec le Juif Saül transmuté en Paul) ; la Révolution française (avec le complot judéo-maçonnique) ; le bolchevisme (avec le Juif Karl Marx). Selon cette même théorie, le danger est d'autant plus grand qu'ils ont réussi à s'imposer par des procédés habiles et nouveaux : le capitalisme d'un côté, le marxisme de l'autre, qui ne sont contradictoires qu'en apparence, puisqu'ils sont juifs. *Les Protocoles des Sages de Sion*, bréviaire de l'antisémitisme moderne, dont l'authenticité ne fait pour Hitler aucun doute, témoignent précisément de l'urgence à éliminer ce peuple, sinon de la surface de la terre, en tout cas de l'espace allemand. Hors de cette éradication, point de salut.

« Cette approche bactériologique, écrit Saul Friedländer<sup>1</sup>, ne doit pas être confondue avec l'approche purement raciale », sous peine de ne rien comprendre à la spécificité de l'antisémitisme hitlérien, lequel marque ainsi une rupture définitive avec toute la tradition judéophobe qui lui est antérieure – même s'il est clair qu'il puise aussi aux sources de l'antijudaïsme chrétien, catholique comme luthérien.

Aux termes de l'antisémitisme biologique des nazis, chaque Juif constitue un danger, y compris les vieux, les malades, les femmes, les enfants et les nouveau-nés.

**Le troisième texte** est un extrait de *Mein Kampf* écrit en prison par Hitler après qu'il eut échoué dans sa tentative de prendre le pouvoir par la force, à Munich, le 8 novembre 1923. Il était alors, depuis le 29 juillet 1921, le chef du parti ouvrier allemand (DAP) devenu le NSDAP (question a). Ce livre fixe la conception que Hitler et les nazis se font des rapports entre les hommes. Il confirme la conception raciale des nazis en définissant la place des Juifs sur « l'échelle des races ». Dans cet extrait, Hitler affirme que les Aryens sont des hommes et les Juifs sont des « anti-hommes », c'est-à-dire le contraire de l'homme. Ils seraient donc le principe même du mal. D'après Hitler, l'égalité entre les hommes n'existe pas et il existe des races inférieures et des races supérieures. Le principe moteur de l'histoire de l'humanité est la « lutte des races ». Hitler considère ainsi les rapports humains comme des rapports raciaux, c'est-à-dire d'une race à une autre, de manière hiérarchisée. Le peuple aryen serait le peuple supérieur, les autres devant lui obéir et être réduits en esclavage. Les Juifs, quant à eux, n'appartiendraient pas à l'espèce humaine. Contrairement aux Slaves, ils ne seraient même pas des sous-hommes, mais ne seraient que des bacilles qui doivent donc être éliminés comme tels (question b). C'est pour eux seuls que seront créés les quatre centres de mises à mort *stricto sensu* (Chelmno, Belzec, Treblinka, Sobibor) et les deux camps mixtes possédant des installations de mise à mort (Majdanek, Auschwitz-Birkenau). Il nous faut comprendre que dans la conception antisémite nazie, la conversion ne suffit plus. Même converti, un Juif reste un Juif, car ce qui importe c'est le sang. L'antisémitisme atteint ici son apogée. Il est absolu, rédempteur. Il faut donc insister auprès des élèves sur le rôle éminemment important de la parole et de la violence que celle-ci véhicule, mais également sur le fait que la répétition d'un tel discours a pour conséquence de le banaliser.

**Le quatrième texte** date de février 1945. Hitler est *Reichsführer* depuis 1934 (question a). Il sait que la guerre est perdue. Ce texte démontre donc la centralité de l'antisémitisme hitlérien. C'est le cœur de la politique du III<sup>e</sup> Reich. À l'approche de son suicide (qui a lieu dans son bunker de la chancellerie, le 30 avril 1945 à Berlin), Hitler ne regrette rien, bien au contraire. Il se félicite de sa politique antijuive (question c).

<sup>1</sup> Saul Friedländer, *L'Allemagne nazie et les Juifs. Tome 1 Les années de persécution 1933-1939*, Seuil, Paris, 1997.

## COMMENTAIRE ANNEXE

## Le racisme biologique nazi

L'État national-socialiste fut le prototype d'un État criminel. Ses crimes furent inspirés par le racisme biologique, une idéologie qui identifiait une race aryenne supérieure à laquelle appartenaient les Allemands, race appelée à dominer le monde. Cette conception raciste de l'univers était apparue en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle, à partir d'une dérive du darwinisme et des sciences de l'hérédité ; le darwinisme social, qui proposait une application à l'homme des principes de sélection qui régissaient le règne animal. Cet « eugénisme » fut appelé en Allemagne « hygiène raciale ». Il se développa au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Les théoriciens de l'hygiène raciale offrirent aux nazis le fondement « scientifique » qui leur manquait. Ils mirent en application dès 1933 les principes de cette fausse science, principes qui peuvent se résumer en deux mots : sélection, élimination. Sélection au sein de la « race » allemande, afin de préserver la santé des plus aptes et d'éliminer les porteurs de maladies héréditaires et les malades mentaux ; élimination ou mise en esclavage des races inférieures. C'est ainsi que, de 1934 à 1939, plus de 200 000 Allemands furent stérilisés et que, de 1940 à 1941, 70 000 pensionnaires des asiles d'aliénés furent tués dans des centres équipés de chambres à gaz. Cette « opération T4 » – du nom de son centre, situé au 4 Tiergartenstrasse, à Berlin – fut complétée par la mise à mort de 5 000 enfants porteurs de malformations congénitales. Le personnel de la T4 fut transféré au printemps 1942 en Pologne, dans les centres de mise à mort de l'*Aktion Reinhardt*, Belzec, Sobibor et Treblinka, au cours de laquelle l'essentiel du judaïsme polonais fut anéanti.

## II. LA MISE EN PLACE DE LA LÉGISLATION RACIALE

### DOCUMENT 2

#### LES LOIS DE NUREMBERG DU 15 SEPTEMBRE 1935 ET LES ORDONNANCES DE 1938

##### TEXTE 1

Lois de Nuremberg de 1935 dites « pour la protection du sang allemand et de l'honneur allemand » (extrait)

*Imprégnés par la reconnaissance que la pureté du sang allemand est la condition indispensable pour la pérennité du peuple allemand, et animés par la volonté inébranlable de sauvegarder la nation allemande pour toujours, le Reichstag a décidé unanimement la loi suivante qui est proclamée ci-après :*

##### § 1

1) Les mariages entre Juifs et citoyens de sang allemand ou similaires sont interdits.

Les mariages contractés en territoire étranger afin de contourner cette loi sont annulés.

2) La demande en annulation ne peut être faite que par le procureur.

##### § 2

Les relations extraconjugales entre Juifs et citoyens de sang allemand ou similaires sont interdites.

##### § 3

Il est interdit aux Juifs d'employer chez eux des citoyennes de sang allemand ou similaires en dessous de 45 ans.

##### § 4

1) Il est interdit aux Juifs de hisser le drapeau national du Reich ou de pavoiser aux couleurs du Reich.

2) Il leur est cependant permis de pavoiser aux couleurs juives.

La pratique de cette permission est sous protection nationale.

##### § 5

1) Toute infraction au paragraphe 1 est passible de prison.

2) Tout homme qui enfreint à l'interdiction du paragraphe 2 est passible de prison.

3) Toute infraction aux paragraphes 3 ou 4, est passible de prison jusqu'à 1 an et d'une amende ou d'une de ces deux peines.

##### TEXTE 2

Ordonnances de 1938 (extraits)

- 25 juillet : les médecins juifs doivent demander des autorisations d'exercer et limiter leur pratique à une clientèle exclusivement juive.
- « 5 octobre : les Juifs d'Allemagne doivent faire tamponner un grand « J » de couleur rouge sur leurs pièces d'identité. »
- « 18 novembre : il est interdit aux Juifs d'exploiter des magasins de ventes au détail, des entreprises d'expéditions ou recevant des commandes, ainsi que d'exercer un métier à leur compte. Un Juif ne peut plus diriger une entreprise. L'assistance aux manifestations culturelles (théâtres, cinémas, concerts, spectacles de danse, expositions...) ne doit plus être permise aux Juifs. »

#### RAPPEL DES QUESTIONS DU DOCUMENT 2

- Quelles sont les interdictions faites aux Juifs ?
- Quelle était jusque-là la nationalité des Juifs allemands ? Et leur langue ?
- Pourquoi peut-on dire que les lois de Nuremberg sont une application des propos tenus par Hitler dans les textes du document 1 ?

## COMMENTAIRES ET RÉPONSES SUGGÉRÉES AU QUESTIONNAIRE

Il s'agit de montrer à travers ces lois raciales que s'exprime alors, de manière légalisée, l'antisémitisme nazi. Ainsi, il est notamment interdit aux Juifs de se marier avec ou de fréquenter un « sujet de sang allemand », d'avoir une femme de ménage de « sang allemand » de moins de 45 ans, de pavoiser aux couleurs nationales allemandes (question a). Cet antisémitisme nazi insiste, à travers cette législation, sur le caractère étranger des Juifs d'Allemagne. Les nazis ne considèrent pas les Juifs comme des citoyens allemands, ils lient la nationalité au sang et à la race. Jusqu'aux lois raciales de Nuremberg, les Juifs allemands étaient de nationalité et de langue allemandes. Ils en sont dorénavant exclus. Ils seraient ainsi des étrangers dont il faudrait se protéger (question b). Même les anciens combattants décorés de la Croix de fer se voient retirer leur nationalité allemande (10 000 à 15 000 Juifs allemands sont morts au front pendant la Première Guerre mondiale). Hitler met donc en œuvre son antisémitisme et sa conception raciale du monde en excluant les Juifs, considérés comme inférieurs, non seulement de la société allemande mais également de la nation allemande (question c). Il est important de faire remarquer que ces lois ne concernent que les Juifs. Notons également que c'est sur une requête de Heinrich Rothmund, chef de la police fédérale suisse, que le gouvernement allemand rappelle tous les passeports juifs et les estampille avec un grand « J » de couleur rouge afin que la police helvétique puisse plus facilement reconnaître et refouler les Juifs voulant franchir la frontière germano-suisse.

## III. L'EXCLUSION DES JUIFS D'ALLEMAGNE

### DOCUMENT 3 LA VIE QUOTIDIENNE DES JUIFS SOUS LE NAZISME

« Le garrot se resserre de plus en plus, ils inventent constamment de nouvelles mesures pour nous briser lentement. Qu'est-ce qu'il a pu y en avoir ces dernières années, des grandes et des petites ! Et le petit coup d'épingle fait parfois beaucoup plus mal que le grand coup de massue. J'énumère ces ordonnances :

1 - Obligation de rester chez soi après 8 ou 9 h du soir. [...]

2 - Chassés de notre propre maison [obligation de s'installer dans un immeuble où sont regroupés les Juifs de la ville].

3 - Interdiction d'écouter la radio, interdiction d'utiliser le téléphone. 4 - Interdiction d'aller au théâtre, au cinéma, au concert, au musée.

5 - Interdiction de s'abonner aux journaux ou d'en acheter. 6 - Interdiction d'utiliser tout moyen de transport.

7 - Interdiction d'acheter des « denrées rares ». [...] 8 - Interdiction d'acheter des fleurs. [...] 9 - Interdiction d'aller chez le coiffeur. [...]

10 - Interdiction de posséder une machine à écrire, 11 - des fourrures et couvertures en laine, 12 - un vélo, 13 - des chaises longues, 14 - des chiens, des chats, des oiseaux.

15 - Interdiction de quitter la banlieue de Dresde, de pénétrer dans la gare, de passer sur la rive des ministères et dans les jardins publics. [...]

16 - 19 septembre 1941 : étoile juive obligatoire sur les vêtements.

17 - Interdiction de posséder des réserves alimentaires.

18 - Interdiction de fréquenter les bibliothèques et les restaurants.

19 - Pas de cartes d'habillement, 20 - pas de cartes de poisson, 21 - pas de ration spéciale telle que café, chocolat, fruits, lait concentré.

22 - Obligation de payer des impôts spéciaux.

23 - Diminution de la retraite des 2/3.

24 - Restriction des achats à une heure (de 15 h à 16 h, le samedi de 12 h à 13 h).

Voilà, je crois que c'est tout. Mais, pris tous ensemble, ces [...] points ne sont rien face au danger permanent de perquisition, de sévices, de prison, de camp de concentration et de mort violente. »

► D'après Victor Klemperer, *Journal 1942-1945*, Tome 2, *Je veux témoigner jusqu'au bout*, Le Seuil, 2000.

## RAPPEL DES QUESTIONS DU DOCUMENT 3

- a À quel domaine de la vie les mesures énumérées par Victor Klemperer portent-elles atteinte ?
- b Quels étaient ainsi les buts poursuivis par les autorités nazies ?
- c Quel lien peut-on établir entre les textes du document 1 et ce témoignage ?

## RÉPONSES SUGGÉRÉES AU QUESTIONNAIRE

Cette énumération de mesures législatives antisémites permet de montrer que le régime nazi s'attaquait au quotidien des Juifs d'Allemagne jusque dans leur vie privée (question a) de manière, non seulement à les exclure de plus en plus de la société allemande, mais aussi à les humilier quotidiennement (question b). Ce témoignage montre ainsi la mise en pratique des propos tenus par Hitler et avec lui les nazis, depuis la fin de la Première Guerre mondiale (question c).

## COMMENTAIRE ANNEXE

**Victor Klemperer** était un universitaire allemand d'origine juive. Fils de rabbin, il était marié à une allemande non juive et s'était converti au protestantisme. Professeur à l'université de Dresde, il vécut dans cette ville durant toute la durée du nazisme. Il échappa par miracle à la déportation et à la mort. De 1933 à 1945 il tint, pratiquement au jour le jour, un journal intime. Ce journal dresse un formidable tableau, à travers la vie de son auteur, de la situation et du vécu des Juifs d'Allemagne mais également de la société allemande sous le nazisme. Son journal est traduit en français et édité en deux tomes : *Journal 1933-1941*, Tome 1, *Mes soldats de papier* et *Journal 1942-1945*, Tome 2, *Je veux témoigner jusqu'au bout*.

DOCUMENT 4 EXTRAIT D'UN LIVRE ANTISÉMITES NAZI :  
« MAINTENANT TOUT IRA BIEN À L'ÉCOLE PARCE QUE LES JUIFS S'EN VONT. »

► « Maintenant tout ira bien à l'école parce que les Juifs s'en vont. » extrait d'un livre de propagande antisémite nazie de Elvira Bauer *Un livre d'images pour grands et petits*, éditions Stürmer, Nuremberg, 1936. © DR

## RAPPEL DES QUESTIONS DU DOCUMENT 4

- a Décrivez la scène : le lieu, les personnages et l'action.
- b Pourquoi des enfants et un professeur doivent-ils quitter l'école ?
- c Pourquoi peut-on dire que cette mesure d'exclusion est en application des idées professées par le dictateur nazi ?
- d Que semble suggérer l'attitude des deux élèves « bruns » de droite ?

## COMMENTAIRES ET RÉPONSES SUGGÉRÉES AU QUESTIONNAIRE

Cette caricature nazie permet d'aborder non seulement la propagande et son utilisation par les autorités auprès des enfants, mais également la réalité (parce qu'il faut rappeler aux élèves qu'il s'agit d'événements qui sont advenus partout dans l'Allemagne nazie) de l'exclusion dont sont victimes les Juifs en Allemagne, y compris les enfants qui n'ont plus le droit de fréquenter les établissements scolaires.

La scène se déroule devant une école d'où sont chassés (au premier plan) des élèves et un maître d'école (il a un cartable sous le bras) alors que les autres élèves semblent rire et être heureux de ce qui leur arrive. Les enfants du groupe chassé sont tous représentés avec des cheveux noirs, la peau mate, des gros nez proéminents : ils sont laids. Les enfants qui restent dans l'école sont blonds ou châtain, ils n'ont pas de traits grossiers ni la peau mate, ils sont beaux (question a).

Ils sont chassés parce qu'ils sont Juifs et que les enfants et les instituteurs juifs, ou d'origine mais désignés comme tels, n'ont plus le droit à l'éducation pour les premiers, de travailler dans l'administration pour les seconds (question b).

L'exclusion de ces enfants et de ce professeur est la parfaite application des lois raciales qui visent à exclure les Juifs de la société allemande, laquelle, selon les nazis, ne doit pas les accueillir en son sein car ils appartiennent à une « race<sup>1</sup> » jugée nuisible (question c). Ils sont aussi chassés parce qu'ils sont agressifs : l'attitude des deux élèves « bruns » de droite suggère que l'attitude des Allemands est de l'ordre de l'autodéfense (question d).

Dans la trace écrite qu'il peut faire réaliser au fur et à mesure de l'avancée du cours par les élèves ou bien en fin de cours, le professeur insiste sur la progressivité de l'antisémitisme, qui est passé de la parole à l'exclusion légalisée, laquelle a été rendue possible par une banalisation de cette même parole antisémite. Le professeur doit ainsi insister sur l'importance de la parole antisémite, de sa répétition et de son martelage par les nazis depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

<sup>1</sup> En réalité une « non-race » (*Gegenrasse*) pour les nazis, c'est à dire « en dehors de l'humanité ».

**DOCUMENT 5** SCÈNE D'HUMILIATION PUBLIQUE D'UN COUPLE

► Scène d'humiliation publique d'un couple formé par une Allemande non juive et un Allemand juif, Allemagne, 1935. © Mémorial de la Shoah/CDJC

**RAPPEL DES QUESTIONS DU DOCUMENT 5**

- a** Décrivez la scène : lieu, personnages et action.
- b** Pourquoi la jeune femme doit-elle ainsi s'exposer en public ?
- c** Pourquoi peut-on dire que cette mesure d'exclusion est en application des lois et ordonnances antisémites, conformément aux propos tenus par Hitler dans les textes du document 1 ?

**COMMENTAIRES ET RÉPONSES SUGGÉRÉES AU QUESTIONNAIRE**

Il s'agit de montrer jusqu'où conduisent le racisme et l'antisémitisme hitlérien, au point de s'immiscer dans la vie privée des Allemands, les empêchant de s'aimer. Cette scène se déroule dans la rue. On y voit un homme et une femme portant des écriteaux et des hommes en uniforme de SA qui s'amusent de la scène ; ils humilient ces deux amoureux (question a) car la jeune femme est accusée d'avoir des relations sexuelles avec un homme juif, ce qui est interdit par les nazis (question b). L'écriteau de la femme dit : « Je ne suis qu'une truie, je ne fréquente que des Juifs », celui de l'homme : « Je n'amène chez moi que des filles allemandes ». Cette scène d'humiliation et d'exclusion montre que les nazis veulent séparer les gens en fonction de leur appartenance à des prétendues « races » différentes (voir document 1), refusant ainsi les mélanges et exaltant ce qu'ils nomment « la pureté raciale » (question c).

# SÉQUENCE 2

## DE LA VIOLENCE PHYSIQUE À LA DESTRUCTION DES JUIFS D'EUROPE

### OBJECTIFS

En utilisant des documents de nature diverse, le professeur doit faire le lien avec la séquence précédente afin de montrer que les mots ou les caricatures peuvent tuer. La propagande a amené les Allemands à accepter, d'abord la ségrégation des Juifs allemands, puis leurs persécutions (« Nuit de Cristal »), enfin leur destruction (ghetto de Varsovie). Avant même la décision de la « Solution finale » des centaines de milliers de Juifs en majorité polonais ont déjà péri, victimes de privations et de violences physiques dans les ghettos et les camps de concentration. Le professeur souligne que la destruction systématique est non seulement l'aboutissement d'un lent processus, dont les élèves ont déjà vu précédemment les étapes, mais qu'elle est également liée à la guerre elle-même et qu'elle s'inscrit dans un « ensauvagement », une *brutalisation*<sup>1</sup> générale qui l'a rendue possible. Le professeur insiste sur le caractère systématique et industriel de l'élimination afin d'amener aux définitions de génocide et de crime contre l'humanité.

### OUTILS

- Quatre photographies de la « Nuit de Cristal »
- Trois photographies du ghetto de Varsovie
- Un extrait du journal de Hillel Seidman
- Trois textes sur l'extermination des Juifs :
  - texte 1** - Une lettre de Adolf Hitler du 16 septembre 1919
  - texte 2** - Rapport de Hans Frank, gouverneur général de la Pologne occupée (décembre 1941)
  - texte 3** - Discours du *Reichsführer*-SS Himmler devant des officiers supérieurs SS à Posen (Poznan) les 4 et 6 octobre 1943
- Trois photographies de Juifs exécutés à l'Est et à Auschwitz
- Un témoignage d'un membre de l'*Ordnungspolizei*
- Une carte des itinéraires des *Einsatzgruppen*

### PLAN DU COURS

- I. La persécution des Juifs d'Allemagne
- II. Violences de masse en Pologne
- III. La Shoah en général et à l'Est en particulier

<sup>1</sup> Voir George L. Mosse, *De la Grande Guerre au totalitarisme*, Paris, Hachette, 1999.

# PRÉSENTATION DU COURS, PROBLÉMATIQUES ET DÉROULEMENT DE LA SÉQUENCE COMMENTÉE ET CORRIGÉE

## I. LA PERSÉCUTION DES JUIFS D'ALLEMAGNE

Dans un premier temps, le professeur travaille avec les élèves sur une série de photographies montrant les humiliations subies par les Juifs d'Allemagne, mais également sur les violences physiques, les destructions de magasins ou de lieux de culte lors de la « Nuit de Cristal ». Il s'agit d'insister sur la montée de la violence, en l'occurrence antisémite, intrinsèque à l'idéologie totalitaire nazie.

### DOCUMENT 1 PHOTOGRAPHIES DE LA « NUIT DE CRISTAL » (9-10 NOVEMBRE 1938)

PHOTOGRAPHIE 1



► Foule devant une synagogue incendiée lors de la « Nuit de Cristal », Vienne, Autriche, 10 novembre 1938. © Mémorial de la Shoah/CDJC

PHOTOGRAPHIE 2



► Vitrites brisées de magasins appartenant à des Juifs au moment de la « Nuit de Cristal », Berlin, Allemagne, 10 novembre 1938. © Wiener Library

#### RAPPEL DES QUESTIONS DU DOCUMENT 1

- a Décrivez les photographies 1 et 2.
- b Qui, à votre avis, s'est rendu coupable de tels actes et pourquoi ?
- c Ceux qui ont commis de tels actes ont-ils été arrêtés par la police et punis par la justice ?

#### COMMENTAIRES ET RÉPONSES SUGGÉRÉES AU QUESTIONNAIRE

Il s'agit d'expliquer aux élèves que les nazis sont passés à un stade supérieur de la violence à l'encontre des Juifs puisque de la violence verbale (voir discours de Hitler), ils sont passés aux actes de violence en s'attaquant aux biens détenus par les Juifs mais également aux personnes physiques notamment pendant la « Nuit de Cristal ». Cette nuit-là, des milliers de vitrines sont brisées, plusieurs centaines de synagogues incendiées et détruites (voir photographie 1), 30 000 personnes arrêtées et internées dans des camps de concentration, plusieurs milliers de personnes blessées et 91 tuées.

La photographie 2 nous montre les vitrines brisées de magasins appartenant à des Juifs allemands dans une rue de Berlin, datant du 10 novembre 1938. On y voit des passants indifférents ou curieux, et un homme qui s'apprête à balayer les débris de verre (question a). Avec la « Nuit de Cristal », les nazis (SA) mettent alors en application, par l'emploi de la violence physique, les propos antisémites tenus jusque-là, en ravageant lieux de cultes et magasins appartenant à des Juifs (question b).

Les auteurs de tels actes n'ont été ni arrêtés ni punis pour avoir agi de la sorte car le pouvoir est aux mains des nazis et c'est l'État lui-même qui est à l'origine de ces violences. Les SA agissent donc en toute impunité (question c).

## PHOTOGRAPHIES ANNEXES



► Synagogue de Eschwege saccagée après la « Nuit de Cristal ». Allemagne, 11 novembre 1938.  
© Mémorial de la Shoah/CDJC



► Vitrines brisées de magasins juifs au lendemain de la « Nuit de Cristal », Berlin, Allemagne, 10 novembre 1938  
© Bildarchiv Preussischer Kulturbesitz, Berlin/RMN.

## II. VIOLENCES DE MASSE EN POLOGNE

Dans un deuxième temps, à partir du croisement de témoignages que l'on peut illustrer d'une photographie, les élèves travaillent sur la politique antisémite nazie en Pologne occupée. Le professeur insiste sur la systématisation de cette politique à laquelle aucun Juif de Pologne ne peut échapper, mais également sur leurs conditions de vie dans les ghettos.

## DOCUMENT 2 PHOTOGRAPHIES DU GHETTO DE VARSOVIE ET EXTRAIT DU JOURNAL DE HILLEL SEIDMAN

## PHOTOGRAPHIE 1



► Des enfants dans une rue du ghetto de Varsovie, 1940-1942.  
© Mémorial de la Shoah/CDJC

## PHOTOGRAPHIE 2



► Vieil homme souffrant de la faim dans le ghetto de Varsovie, 1940-1942.  
© Mémorial de la Shoah/CDJC

## TEXTE - Extrait du journal de Hillel Seidman

Le 17 octobre 1942

«Aujourd'hui, en remontant la rue Franciszkanska, j'entends des coups de feu. Panique dans la rue. Les gens se terrent dans leurs maisons et dans les caves. La rue se vide en un instant : elle paraît morte. Je m'engouffre dans un immeuble et j'y trouve un groupe de gens tremblants de peur. [...] Nous restons donc là, immobiles, à attendre. On verra bien ce qui adviendra. S'agit-il d'une action ou simplement d'un incident isolé ? Une heure s'écoule ainsi, deux heures, jusqu'à ce que quelqu'un descende à la porte d'entrée s'enquérir des nouvelles. Dix minutes plus tard, il revient avec des informations rassurantes : «Ce n'est rien : on a abattu deux contrebandiers». Oui, à présent, on s'y est habitués. Deux personnes assassinées, ce n'est "rien" [c'est normal]. Banal, en somme.»

► Hillel Seidman, *Du fond de l'abîme. Journal du ghetto de Varsovie*, Plon, coll. « Terre Humaine », 1998, p. 128.

## RAPPEL DES QUESTIONS DU DOCUMENT 2

- a Décrivez les deux photographies.
- b D'après ce témoignage de Hillel Seidman, quelle atmosphère semble régner dans les rues du ghetto de Varsovie ?
- c Qu'est-ce qui nous montre que, dans le ghetto de Varsovie, l'horreur est quotidienne et que l'être humain, quel qu'il soit, peut s'y habituer ?
- d En quoi ce texte et ces photographies témoignent-ils d'une nouvelle étape de l'antisémitisme nazi ?

## COMMENTAIRES ET RÉPONSES SUGGÉRÉES AU QUESTIONNAIRE

Le ghetto de Varsovie fut créé en octobre 1940 dans un petit quartier de Varsovie vidé de ses habitants. Il était composé de deux parties reliées entre elles par un pont. Près de 500 000 personnes de Varsovie et de sa région furent enfermées dans le ghetto autour duquel un mur, qu'il était interdit de franchir, fut construit (voir photographie annexe). La promiscuité, le manque de nourriture et d'hygiène (question a) entraînèrent la mort de plusieurs dizaines de milliers de personnes bien avant que ne commencent les déportations et que ne soit prise la décision de l'extermination. La mortalité était, en moyenne, de 3 000 morts par mois en 1941. Les nazis faisaient régner la terreur à l'intérieur du ghetto (question b). Ainsi, d'après le texte de Hillel Seidman, la population a le réflexe de se cacher dès que les coups de feu claquent. Les Juifs ont donc l'habitude de ce genre d'événements. De plus, le fait que deux contrebandiers aient été tués par des nazis est considéré comme normal, « banal » dit Seidman. Cela ne choque plus (question c).

Les Juifs ont donc été exclus, spoliés et violentés. Le processus s'achève par l'enfermement puis l'élimination (question d).

Entre juillet et septembre 1942, les nazis organisèrent les premières déportations massives de Varsovie vers le centre de mise à mort de Treblinka où les gens étaient immédiatement assassinés. En janvier 1943, quand les nazis déclenchèrent la liquidation finale du ghetto, il restait entre 50 000 et 70 000 Juifs. Des organisations juives décidèrent alors les armes à la main, de résister aux déportations. Peu armées, elles réussirent à stopper les nazis. Ces derniers marquèrent alors une pause mais prirent la décision de raser le ghetto. Le 19 avril 1943, le général SS Jürgen Stroop fit pénétrer ses SS dans le ghetto, à l'intérieur duquel ils se heurtèrent à une résistance acharnée et désespérée des combattants juifs. Les combats durèrent près de quatre semaines. Ces combattants ne reçurent aucune aide de l'extérieur. Le ghetto fut ensuite entièrement rasé par les nazis.

Le professeur peut alors réaliser avec les élèves, ou leur faire réaliser, une trace écrite sous forme de rapide synthèse sur les conditions de vie des Juifs dans les territoires allemands ou occupés par les Allemands, entre 1935 et 1940 (Allemagne, Autriche, Pologne) en insistant sur la progressivité des brimades.

### COMMENTAIRE ANNEXE

**Hillel Seidman** est le jeune archiviste de la communauté juive de Varsovie. Il décide, en juillet 1942, alors que commencent les grandes déportations, de consigner dans un journal les événements quotidiens du ghetto. Le journal s'arrête en janvier 1943 au moment de son arrestation. Hillel Seidman est sauvé par un passeport paraguayen et survit à la Seconde Guerre mondiale, après être passé par la France et le camp de Vittel. Son journal paraît en hébreu en 1946 (langue dans laquelle il fut écrit) et en yiddish en 1947. Il est traduit et publié en français en 1998 grâce au Mémorial de la Shoah.

### PHOTOGRAPHIE ANNEXE



► Vue du mur du ghetto de Varsovie, Pologne, 1940-1944. © Mémorial de la Shoah/CDJC

## III. LA SHOAH EN GÉNÉRAL ET À L'EST EN PARTICULIER

Dans un troisième temps, le professeur peut introduire le cours en choisissant d'utiliser un texte parmi ceux qui sont proposés ou bien les trois textes ensemble dans un travail préparatoire à la maison. Il peut accompagner ces textes, lors de la correction, d'une photographie des massacres commis par les *Einsatzgruppen*. Les *Einsatzgruppen* étaient des groupes d'intervention créés au printemps 1941, composés de plusieurs centaines de SS dont le rôle était d'assassiner tous les membres du parti communiste, puis les hommes juifs, et enfin tous les Juifs rencontrés sur leur passage.

Le professeur doit ainsi expliquer que l'élimination systématique revêtait différentes formes, et que les premiers massacres de masse furent directement liés à l'opération Barbarossa, pensée dès le départ comme une guerre d'extermination (*Vernichtungskrieg*) du « judéo-bolchévisme ».

Si les massacres de Juifs ont commencé dès l'occupation de la Pologne (septembre 1939) et s'ils ont pris une ampleur inouïe avec l'entrée en guerre de l'Allemagne contre l'U.R.S.S. (22 juin 1941), la décision de « faire disparaître ce peuple de la terre » (Himmler, voir texte 3) ne fut probablement prise qu'à la fin de l'été ou au cours de l'automne 1941. La conférence de Wannsee, en janvier 1942, fut la réunion qui décida de l'organisation de la « Solution finale ». Il s'agit donc de faire comprendre aux élèves que la décision de la destruction des Juifs d'Europe n'intervient pas immédiatement au début de la Seconde Guerre mondiale.

## DOCUMENT 3 LETTRES ET DISCOURS DE DIGNITAIRES NAZIS SUR L'ANÉANTISSEMENT DES JUIFS

### TEXTE 1

#### Lettre de Adolf Hitler du 16 septembre 1919 (*idem* séquence 1)

« L'antisémitisme fondé sur des motifs purement sentimentaux, trouvera son expression ultime sous forme de pogroms. L'antisémitisme selon la raison doit, lui, conduire au combat législatif contre les privilèges des Juifs et à l'élimination de ces privilèges... Son but ultime [celui de l'antisémitisme] doit, immuablement, être l'élimination des Juifs en général. »

► Adolf Hitler, *Sämtliche Aufzeichnungen 1905-1924*, édités par Eberhard Jäckel et Axel Kuhn, Stuttgart 1980, doc. 61, p. 88 et suiv., cité par G. Miedzianagora et G. Jofer, *Objectif extermination*, Frison Roche Édition, 1994, p. 13.

### TEXTE 2

#### Rapport de Hans Frank, gouverneur général de la Pologne occupée (décembre 1941)

« En ce qui concerne les Juifs, je vous le dirai en toute franchise, il faut qu'ils soient liquidés d'une façon ou d'une autre. [...] Je sais que les mesures antijuives appliquées actuellement sont sujettes à des critiques : on parle de cruauté, de dureté, etc. [...] Mais que faire des Juifs ? Voilà ce que l'on nous dit à Berlin : "Nous n'avons pas besoin des Juifs, où que ce soit. Alors liquidez-les vous-mêmes. Débarrassez-vous de tout sentiment de pitié ; nous devons exterminer les Juifs partout où nous en trouverons et partout où il y en aura la possibilité". [...] Nous ne pouvons pas fusiller ou empoisonner ces Juifs, mais nous pourrions néanmoins prendre des mesures qui, d'une manière ou d'une autre, aboutiront à leur extermination. »

► Hans Frank, *Rapport de la conférence sur la question juive à Cracovie, 16 décembre 1941* [Documents on the Holocaust - édité par Y. Arad, Y. Gutman, A. Margalio, New York, Ktav Pub. en association avec Yad-Vashem, 1981, p. 247].

### TEXTE 3

#### Discours du Reichsführer-SS Himmler devant des officiers supérieurs SS à Posen (Poznan) les 4 et 6 octobre 1943.

« Je me réfère à présent à l'évacuation des Juifs, à l'extermination du peuple juif. C'est une des choses qu'il est aisé d'exprimer : "Le peuple juif est en train d'être exterminé", déclare chaque membre du parti, effectivement, c'est une partie de nos plans, l'élimination des Juifs, l'extermination, nous l'accomplissons... peuh ! Une bricole ! Et puis ils viennent, 80 millions de braves Allemands, et chacun a son "bon" Juif. Évidemment, les autres, ce sont des porcs, mais celui-là, c'est un Juif de première qualité. Pas un d'eux n'a vu [les cadavres], pas un n'était sur place. La plupart d'entre vous savent ce que c'est que de voir un monceau de cent cadavres, ou de cinq cents, ou de mille. Être passés par-là, et en même temps, sous réserve des exceptions dues à la faiblesse humaine, être restés corrects, voilà ce qui nous a endurcis. C'est là une page de gloire de notre histoire, une page non écrite et qui ne sera jamais écrite. » (4 octobre 1943)

« Je vous demande avec insistance d'écouter simplement ce que je dis ici en petit comité et de ne jamais en parler. La question suivante nous a été posée : "Que fait-on des femmes et des enfants ?" Je me suis décidé et j'ai là aussi trouvé une solution évidente. Je ne me sentais en effet pas le droit d'exterminer les hommes – dites, si vous voulez, de les tuer ou de les faire tuer – et de laisser grandir les enfants qui se vengeraient sur nos enfants et nos descendants. Il a fallu prendre la grave décision de faire disparaître ce peuple de la Terre. » (6 octobre 1943)

► *Trials of War Criminals Before the Nuremberg Military Tribunals*, Washington, US Govt. Print. Off., 1949-1953, Vol. XIII, p. 323 ; P. Padfield, *Himmler, Reichsführer-SS* Henry Holt and Co, New York, 1990, p. 469.

► P. Padfield *Himmler, Reichsführer-SS*, Henry Holt and Co, New York, 1990, p. 469.

## RAPPEL DES QUESTIONS DU DOCUMENT 3

### Texte 1

**a** Qu'envisage de faire Hitler à la date (1919) du texte 1 ?

### Texte 2

**b** Quelle est la date du deuxième texte et que propose de faire Hans Frank ?

**c** En quoi cela marque-t-il une étape décisive dans la montée de la violence antisémite nazie ?

### Texte 3

**d** Présentez le document (auteur, date, sujet).

**e** Pourquoi insiste-t-il sur l'assassinat des enfants ?

**f** Pourquoi, selon vous, l'auteur parle-t-il d'une « page de gloire... qui ne sera jamais écrite » ?

## COMMENTAIRES ET RÉPONSES SUGGÉRÉES AU QUESTIONNAIRE

### TEXTE 1

Adolf Hitler envisage d'éliminer tous les Juifs. Il parle en 1919. S'il ne s'agit pas encore « d'extermination physique », il s'agit déjà « d'élimination physique », par le biais de l'émigration volontaire ou forcée (question a).

Le professeur doit insister sur l'importance de la parole antisémite, de sa répétition et de son martelage par les nazis depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

### TEXTE 2

Ce discours, dans lequel Hans Frank propose de « liquider » les Juifs partout où ils se trouvent, fut prononcé lors d'une session du Gouvernement général de Pologne qui se tint à Cracovie le 16 décembre 1941 (question b). La décision finale de la destruction des Juifs d'Europe semble avoir été prise quelques semaines, voire quelques jours auparavant (question c).

Frank fut gouverneur général du Gouvernement général de Pologne, protectorat du Reich allemand. Son but et son devoir étaient de rendre le Reich « *judenfrei* », c'est-à-dire vide de tous les Juifs. Or, le Gouvernement général accueille la plus grande partie des Juifs de Pologne ainsi que des Juifs chassés d'Allemagne. Il fut donc l'un des grands organisateurs de l'extermination. Jugé, il fut condamné à mort par le tribunal de Nuremberg.

### TEXTE 3

Heinrich Himmler décrit ici aux plus hauts responsables de la SS, réunis en Pologne en 1943, le processus d'extermination des Juifs, sans détours et avec la plus extrême franchise (question d). Le texte est sans ambiguïté : tous les Juifs doivent être assassinés, sans exception. On comprend dès lors pourquoi les enfants devinrent les cibles prioritaires des nazis. Tuer les enfants revient à décider la disparition totale du peuple juif. Ainsi, plus de 1 500 000 enfants disparurent lors de la Shoah (question e).

Tout en se félicitant de la décision, Himmler sait toutefois qu'il ne sera jamais compris et que le génocide est et restera inacceptable, le crime des crimes (question f), décidant ainsi de n'en laisser aucune trace. Ce texte servit à son accusation au procès de Nuremberg. On peut ici émettre l'idée que la négation du crime, par les assassins eux-mêmes est intrinsèque au crime.

Le professeur peut ici insister sur le choix fait par les nazis du vocabulaire employé pour ne jamais parler expressément de destruction mais de « Solution finale », « traitement », « transfert », etc.

## COMMENTAIRES ANNEXES

Avec l'historien Eberhard Jäckel<sup>1</sup>, il faut reconnaître que jamais auparavant un État n'a décidé et annoncé sous l'autorité de son responsable suprême qu'un groupe humain défini devait être éliminé, autant que possible dans sa totalité – les personnes âgées, les femmes, les enfants et les nourrissons inclus –, et appliqué cette décision à la lettre avec tous les moyens mis à sa disposition.

**Heinrich Himmler** (1900-1945) était issu d'une famille petite-bourgeoise catholique. Ingénieur agricole de formation, il participa au putsch nationaliste de novembre 1923 à Munich. Remarqué pour ses talents d'organisateur, il fut nommé le 6 janvier 1929 *Reichsführer* (chef suprême) des SS par Hitler. Il devient ensuite chef de la Gestapo (10 avril 1934), chef de toutes les polices allemandes en juin 1936, ministre de l'Intérieur en novembre 1943. Il développa les camps de concentration, puis fut le principal responsable de la mise en application de la « Solution finale de la question juive ». Arrêté sous un déguisement en mai 1945 par les Britanniques, il se suicida à l'aide d'une ampoule de cyanure.

## COMMENTAIRES SUR LES PHOTOGRAPHIES UTILISÉES

Les photographies 1 et 2 illustrent les textes précédents. Elles illustrent, rendent concrète « la grave décision » prise par Hitler et la SS. Elles ont été prises par les Allemands eux-mêmes dans les territoires baltes pris à l'U.R.S.S.. Sur la première photographie, les personnes nues sont des Juifs que les nazis ont obligés à se déshabiller. On peut noter la présence d'un enfant de moins de dix ans. Ces gens étaient mis au bord de la fosse qui avait été préalablement creusée, puis étaient abattus et allaient rouler dans la fosse. Cette photo permet de montrer aux élèves que l'élimination systématique commença par des fusillades massives et qu'aucun enfant n'était épargné. Comme nous l'avons déjà expliqué, les enfants sont la cible prioritaire de tous les génocidaires, de l'Arménie au Rwanda. C'est ce que montre aussi l'*album d'Auschwitz* : de jeunes Juifs hongrois (photographie 3) sont directement conduits vers la chambre à gaz.

Le questionnement sur les photographies peut se faire à l'oral à l'occasion d'un échange entre les élèves et le professeur, le but étant pour celui-ci de faire apparaître aux élèves les éléments de la photographie auparavant décrit (massacre de masse et systématique, organisation qui semble relever de l'improvisation).

Ces photographies illustrent parfaitement ce que fut la Shoah, un génocide dont le but ultime était d'éliminer systématiquement de la surface de la Terre tout être humain préalablement défini comme Juif, et qui fut mené de manière obsessionnelle par les autorités nazies. Ainsi, comme le dit lui-même Himmler, « il a fallu prendre la grave décision de faire disparaître ce peuple de la Terre », à commencer par les enfants.

## DOCUMENT 4 PHOTOGRAPHIES DE JUIFS EXÉCUTÉS À L'EST (EINSATZGRUPPEN) ET À AUSCHWITZ (ALBUM D'AUSCHWITZ)

PHOTOGRAPHIE 1



► Exécution de masse à Sniadowa (Lituanie), 1942. © Mémorial de la Shoah/CDJC

PHOTOGRAPHIE 2



► Exécution à Liepaja (Lettonie), 1942. © Mémorial de la Shoah/CDJC

PHOTOGRAPHIE 3



► Familles juives hongroises déportées à Auschwitz, en marche vers la chambre à gaz, 1944. © Mémorial de la Shoah/CDJC

## RAPPEL DE LA QUESTION DU DOCUMENT 4

En quoi ces photographies illustrent-elles la Shoah en général et le discours de Heinrich Himmler en particulier ?

## DOCUMENT 5 TÉMOIGNAGE D'UN MEMBRE DE L'ORDNUNGSPOLIZEI

De juin 1941 à mai 1943, des compagnies de l'Ordnungspolizei (police du maintien de l'ordre) sont chargées d'éliminer les Juifs dans les villes et les villages de la Pologne occupée. Un soldat relate lors de son procès le massacre des Juifs du village de Maidanek.

« De ma position, je pouvais voir comment les Juifs étaient amenés, nus, par des membres de notre bataillon. [...] Les tireurs des pelotons d'exécution, qui étaient assis au bord des fosses juste en face de moi, faisaient partie de la SD'. [...] Derrière chaque tireur se tenaient plusieurs autres hommes de la SD, qui remplissaient constamment les chargeurs des mitraillettes et les remettaient au tireur. Un certain nombre de tireurs étaient affectés à chaque fosse. Aujourd'hui je ne peux plus fournir de détails concernant le nombre de fosses. [...] Je me souviens très bien qu'on amenait les Juifs dénudés directement dans les fosses et on les forçait à se coucher juste sur la pile de ceux qui avaient été fusillés avant eux. Le tireur arrosait alors de balles les victimes couchées. [...] Combien de temps a duré cette action, je ne pourrais pas le dire avec certitude. [...] Je ne peux donner aucune précision sur le nombre de victimes, mais il y en avait énormément? »

► Cité dans Christopher Browning, *Des hommes ordinaires, le 101<sup>e</sup> bataillon de réserve*, Paris, Tallandier, coll. « Texto », 2007.

## RAPPEL DES QUESTIONS DU DOCUMENT 5

- a Où sont amenés les Juifs dont parle l'auteur de ce témoignage ?
- b Quel sort leur est réservé et par qui ?
- c En quoi ce qui se déroule ici semble être la mise en pratique du discours nazi de Hitler (séquence 1, document 1, texte 1) ou de Frank (séquence 2, document 3, texte 2) ?

<sup>1</sup> Eberhard Jäckel, *Hitler idéologue*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1995.

<sup>1</sup> La *Sicherheitsdienst*, c'est-à-dire le service de sécurité du Reich.

<sup>2</sup> On décompta près de 17 000 personnes assassinées en une journée.

## COMMENTAIRES ET RÉPONSES SUGGÉRÉES AU QUESTIONNAIRE

Dans les villes et les villages traversés par les *Einsatzgruppen* ou les détachements de police chargés de l'élimination systématique des Juifs, ces derniers étaient regroupés sur les places et emmenés à l'écart des lieux d'habitation. Ils étaient alors obligés, en général, de se dévêtir. Les paysans locaux, et parfois les Juifs eux-mêmes, devaient creuser des fosses au bord desquelles ou dans lesquelles (question a) les hommes, femmes et enfants juifs étaient assassinés par balles par des policiers, des soldats ou des SS (question b). Près de 1,5 million de personnes ont été ainsi assassinées par ces groupes spéciaux, en application des décisions prises par les dirigeants nazis dans le cadre de la « réorganisation raciale de l'Europe » dans laquelle s'inscrivait la « Solution finale », et de la guerre contre « le judéo-bolchévisme ». Près de 50 000 hommes participèrent aux massacres.

### COMMENTAIRE ANNEXE SUR LE DOCUMENT 5

L'historien américain Christopher Browning s'est penché sur les procès verbaux des interrogatoires de plus de 200 membres de l'*Ordnungspolizei* ayant participé directement (assassinat par fusillades) ou indirectement (déportation), en Pologne, à la mort de plus de 70 000 Juifs entre 1942 et 1943. Ces policiers n'appartenaient pas aux *Einsatzgruppen* et n'étaient, pour la majorité d'entre eux, ni SS, ni nazis. Pères de famille pour la plupart car souvent âgés de plus de 35 ans au moment des faits, ils étaient issus des classes populaires et moyennes de la région de Hambourg. Tout l'intérêt du livre de Browning se situe dans le fait que ces hommes étaient « des hommes ordinaires » comme le souligne le titre de son ouvrage, mais également dans le fait que le choix de participer ou non aux tueries leur fut laissé. Seule une dizaine d'hommes sur les cinq cents que comptait l'*Ordnungspolizei* refusèrent.

## DOCUMENT ANNEXE

### CARTE DES ITINÉRAIRES DES *EINSATZGRUPPEN*



© Institut für Zeitgeschichte München Berlin

### COMMENTAIRE SUR LE DOCUMENT ANNEXE

La carte permet de montrer aux élèves que le but des groupes mobiles de tuerie était de couvrir tous les territoires conquis. Les *Einsatzgruppen* étaient eux-mêmes composés de différents *Kommandos* et sous-*Kommandos* (*Einsatzkommandos*), permettant une meilleure répartition sur l'ensemble des territoires traversés et occupés.

### COMMENTAIRE ANNEXE

#### Auschwitz et les six centres de mise à mort immédiate

La Shoah est le seul génocide à ne pas se limiter à une zone géographique circonscrite. Les nazis entendent éliminer les Juifs de la Terre entière. Déclaré coupable d'exister et ravalé au rang de bacilles, un peuple tout entier est mis à mort de la même façon qu'on élimine des nuisibles, au nom d'une entreprise d'« assainissement du monde ». Le camion à gaz, puis la chambre à gaz, moyens du génocide et méthodes encore inédites du meurtre de masse, ne furent pas un à-côté de l'histoire mais la signature ontologique de ce crime.

S'agissant des six centres de mise à mort (Chelmno, Belzec, Sobibor, Treblinka, Maïdanek et Auschwitz-Birkenau) aucun parallèle ne semble possible. Hormis Birkenau et Maïdanek, les nazis eux-mêmes ne les désignaient pas sous l'appellation de « camps de concentration ». Ainsi, pour les centres de l'*Aktion Reinhardt*, ils parlaient plutôt de *Lager Einsatz Reinhardt*<sup>1</sup>. Établissements sans *Katzeknik* (prisonniers), ce sont des lieux de mise à mort immédiate. Sitôt arrivés, la plupart des Juifs y sont gazés, sans avoir été immatriculés. Ce sont de simples terminus ferroviaires. À Treblinka, où il n'était pas rare qu'en un seul jour soient déportés 9 000 Juifs, rien n'était prévu pour les abriter, moins encore pour les nourrir, ne serait-ce que 24 heures. Deux de ces six centres, Maïdanek et Auschwitz-Birkenau furent des camps mixtes, à la fois centres de mise à mort immédiate et camps de concentration.

<sup>1</sup> cf. page 9

# SÉQUENCE 3

## LA DESTRUCTION DES JUIFS DE FRANCE

### INTRODUCTION

#### DOCUMENT 1 PARC EN FRANCE



> Parc à jeux en France, 1942-1944.  
© Mémorial de la Shoah/CDJC

#### COMMENTAIRE SUR LE DOCUMENT 1

Il s'agit de rappeler aux élèves que Vichy participe activement à l'exclusion des Juifs de France.

#### RAPPEL DES QUESTIONS DU DOCUMENT 1

- a Décrivez la scène : les personnages et l'action.
- b Comment expliquez-vous cette photographie, sachant qu'elle est prise en France et non pas en Allemagne ?

### L'EXEMPLE DU CONVOI N° 38

#### OBJECTIFS

En utilisant l'exemple du convoi de déportation n° 38 et de la famille Adoner, le professeur montre les caractères systématiques et industriels de l'élimination physique, afin d'en faire découler les définitions de génocide et de crime contre l'humanité.

#### OUTILS

- Le procès-verbal du convoi n° 38
- Une reproduction d'un extrait de la liste du convoi n° 38
- Trois photographies sur le rôle des administrations françaises dans l'arrestation des Juifs
  - photographie 1** - rafle parisienne, août 1941
  - photographie 2** - gendarmes français gardant le camp de Drancy
  - photographie 3** - René Bousquet et des dignitaires nazis lors de la rafle de Marseille, 1943
- Une carte des voies de chemins de fer menant à Auschwitz
- Un extrait de la liste du convoi n° 38
- Trois photographies de la famille Adoner
- Une liste et une carte sur l'origine de quelques déportés juifs du convoi n° 38
- Une lettre de Madeleine Kumec
- Deux photographies de déportés
- Un tableau des législations antisémites françaises et allemandes en France

#### PLAN DU COURS

- I. Un crime planifié
- II. Un crime de masse
- III. Un crime contre l'humanité

Le professeur peut continuer le travail de cette première heure par la projection du témoignage de Milo Adoner évoquant sa déportation et sa famille. Ce témoignage viendrait uniquement en illustration du travail précédemment effectué.

Il est toutefois possible au professeur de projeter le second témoignage, celui d'Ida Grinspan, rescapée, afin que les élèves puissent tenter d'appréhender ce que fut l'itinéraire d'un des rares Juifs déportés de France ayant survécu.

# PRÉSENTATION DU COURS, PROBLÉMATIQUES ET DÉROULEMENT DE LA SÉQUENCE COMMENTÉE ET CORRIGÉE

Le professeur peut introduire son cours en rappelant la montée en puissance du nazisme concomitante de la violence antisémite en Allemagne dès 1933, puis 1935 (lois de Nuremberg) et 1938 (« Nuit de Cristal ») ainsi que dans les territoires occupés par l'Allemagne (utiliser une carte de l'Europe en 1942) avec par exemple, la création des ghettos en Pologne (se servir d'un document d'accroche, notamment les photos du ghetto de Varsovie).

## I. LA SHOAH, UN CRIME PLANIFIÉ : AUSCHWITZ-BIRKENAU, LE POINT D'ABOUTISSEMENT D'UN CRIME DE MASSE IDÉOLOGIQUE, PLANIFIÉ ET SYSTÉMATIQUE

Le professeur utilise le procès-verbal du convoi de déportation n° 38 rédigé par le SS Heinrichsohn et signé par son chef Röthke, adressé à Eichmann. Les élèves répondent à un questionnaire leur permettant de saisir les différentes étapes du cheminement vers le camp, puis vers la chambre à gaz ou le travail (arrivée, sélection, chambre à gaz, travail, survivants). Le professeur doit donc préciser que le crime de masse est décidé à l'automne 1941, ensuite planifié à la conférence de Wannsee (janvier 1942), puis enfin mis en pratique de manière industrielle. L'intérêt est donc de montrer aux élèves qu'il s'agit d'un crime d'État, bureaucratique et idéologique.

### DOCUMENT 2 LA DÉPORTATION À TRAVERS LE CONVOI N° 38 DE DRANCY À AUSCHWITZ

#### TEXTE

Procès-verbal du convoi de déportation n° 38 - Traduction française du télex

*AU RSHA, Bureau IV B-4,  
Au SS Eichmann.  
À Berlin*

*À l'inspecteur du camp de concentration  
À Orianenburg*

*Au camp de concentration  
À Auschwitz*

*Le 28 septembre 1942 à 8 h 55 le transport n° 901/33 a quitté la gare du Bourget-Drancy en direction d'Auschwitz avec 904 juifs.  
L'ensemble des personnes correspond aux critères requis.*

*Le chef du convoi est le sergent Hahn à qui ont été remis deux exemplaires de la liste du convoi. [...]*

*Paris, le 28-9-1942  
Urgent, à présenter immédiatement !*

*Signé : Le général SS Röthke.*

#### Précisions sur le convoi n° 38

Le convoi n°38 a quitté Le Bourget/Drancy pour Auschwitz, le 28 septembre 1942 à 8 h 55, avec 904 Juifs. Tel est le contenu du télex rédigé par le SS Heinrichsohn et signé par son chef Röthke, adressé à Eichmann et au camp d'Auschwitz. Sur ce convoi, on compte 468 hommes (dont environ 200 étaient âgés de 17 à 45 ans) et 436 femmes. Le convoi comptait près de 100 enfants de moins de 17 ans. Les deux tiers des 904 déportés étaient d'origine étrangère. Le convoi est arrivé à Auschwitz dans la nuit du 29 au 30 septembre : 123 hommes ont été sélectionnés pour le travail et ont reçu les matricules 66515 à 66637; 48 femmes reçurent les matricules 21116 à 21163. D'autres hommes valides, de 17 à 45 ans, qui se trouvaient dans le convoi ont été immédiatement gazés. On comptait, en 1945, 20 survivants de ce convoi.

► Serge Klarsfeld, *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France*, FFDJF, 2002, 1<sup>re</sup> éd. 1978.

## RAPPEL DES QUESTIONS DU DOCUMENT 2

- a D'où part le convoi portant le numéro 38 ?
- b Quelle est la destination du convoi n° 38 ? Et à quelle fin ?
- c Où est envoyé le procès-verbal ? Que peut-on en conclure ?
- d Combien de personnes se trouvent dans ce convoi ? Et parmi elles combien d'enfants ?
- e Combien d'hommes et de femmes ont-ils été sélectionnés pour le travail ? Combien cela fait-il en pourcentage ? Qu'est-il arrivé aux autres déportés ?
- f Quel est le pourcentage de survivants par rapport au nombre total de déportés de ce convoi en 1945 ?
- g Par conséquent, en quoi peut-on dire que le camp de Drancy fut l'antichambre de la mort ?

## COMMENTAIRES ET RÉPONSES SUGGÉRÉES AU QUESTIONNAIRE

Le professeur peut poser les questions par écrit ou à l'oral ; il peut n'en choisir que quelques-unes et apporter, à l'oral, des précisions. À l'occasion de la correction, le professeur peut compléter son propos par des documents illustratifs.

Ce convoi part de la gare du Bourget-Drancy (question a). Drancy est le principal camp de transit pour la déportation des Juifs de France. Les déportés ont été transportés en autobus du camp de Drancy à la gare du Bourget, où ils sont chargés dans des wagons à bestiaux sur lesquels étaient inscrits « 40 hommes 8 chevaux ». Les déportés étaient si nombreux par wagon que parfois ils ne pouvaient s'asseoir. Deux récipients, l'un plein d'eau, l'autre vide pour les besoins naturels (à satisfaire devant tout le monde), se trouvaient à l'intérieur. Le premier était rapidement vide, le second rapidement plein et débordait... Le professeur peut signaler aux élèves que sur le PV original, comme pour chaque convoi, était inscrite la phrase suivante: « nourriture donnée pour 14 jours par Juif » (« *Mit gegebenez Verpflegung, wie üblich, pro Jude für 14 Tage* »). En réalité, non seulement les déportés ne recevaient pas de nourriture (on peut se poser la question du détournement de ces nourritures prévues ou bien du cynisme des nazis), mais devaient payer leur voyage, dans le sens où les nazis se servaient sur les biens de déportés (bagages, vêtements et valeurs) car la *Reichsbahn* (compagnie de chemins de fer allemands) réclamait un prix fixe pour chaque Juif embarqué qui était envoyé à Auschwitz (question b).

Ce procès-verbal est envoyé à Berlin (Allemagne), à la section de la SS spécialisée dans la mise à mort, le bureau IV B-4 du R.S.H.A.<sup>1</sup> (voir Eichmann), à Orianenburg, siège de l'administration des camps, et à Auschwitz. On peut en conclure que l'information était connue par de nombreuses personnes, que la déportation était très bien organisée et structurée (question c), c'est-à-dire bureaucratifiée (faire remarquer que le train a une heure précise de départ et est annoncé sur les feuilles de route de chaque gare où il passe) et enfin qu'il y a une collaboration entre l'État français et l'occupant. Le professeur peut ici illustrer son propos par la présentation de la photographie de René Bousquet et des dignitaires nazis durant la rafle de Marseille, en janvier 1943.

Ce convoi est composé de 904 personnes dont une centaine d'enfants de moins de 17 ans (question d). Parmi ces déportés, 123 hommes et 48 femmes sont sélectionnés pour le travail, soit environ 19 % des gens composant ce convoi. Les autres ont été immédiatement gazés (question e) dans des chambres à gaz installées dans le camp de Birkenau. Le destin de tous les Juifs est alors d'être déportés pour être assassinés, riches ou pauvres, étrangers ou Français, bien portants ou handicapés. Deux tiers des Juifs déportés de France furent des étrangers, comme dans ce convoi.

<sup>1</sup> Le R.S.H.A. est l'Office central de sécurité du Reich, dirigé par Reinhard Heydrich, et chargé de la « Solution finale ».

Le pourcentage de survivants de ce convoi fut de 2 % en 1945 (question f). Environ 76 000 Juifs furent déportés de France entre le 27 mars 1942 (date du premier convoi) et le 15 août 1944 (date du dernier convoi qui part de Lyon), à bord de 74 convois. Il y eut environ 2 500 survivants en 1945, en majorité des gens ayant été déportés en 1944, soit environ 3 % du total des déportés.

Drancy peut donc être appelé l'antichambre de la mort, car c'est de ce camp que partirent l'immense majorité des Juifs de France assassinés en Pologne par les nazis (question g), soit près de 65 000 sur les 76 000 déportés.

## COMMENTAIRES ANNEXES

**Adolf Eichmann** (1906-1962), représentant de commerce, entré en 1932 dans les SS autrichiens, il devient membre du SD à partir de 1934, et se spécialisa dans la lutte contre les Juifs. Il créa en 1938, à Vienne et à Prague, une Centrale pour l'émigration juive, destinée en fait à dépouiller de leurs biens des victimes de la politique raciale du III<sup>e</sup> Reich. En 1940, Heydrich lui confia la section IV B-4a de l'office central de sécurité du Reich chargé, en 1941, de la « Solution finale du problème juif », c'est-à-dire de l'extermination des Juifs européens. Arrêté en 1945 par les Alliés, Eichmann réussit à s'échapper et à se réfugier en Argentine. Découvert en 1960 par les services secrets israéliens, il fut enlevé et amené en Israël pour passer en jugement. Il fut condamné à mort et exécuté par pendaison à l'issue d'un long procès (avril-décembre 1961) qui se déroula à Jérusalem. Israël établit exceptionnellement la peine de mort à cette occasion.

## Le PV du convoi n° 38

Ce PV est rédigé par le SS Heinrichsohn, signé par son chef Röthke, et adressé à Eichmann, mais aussi à Orianenburg, ainsi qu'au camp d'Auschwitz. L'intérêt de ce document et des informations complémentaires qui l'accompagnent est de faire comprendre aux élèves ce que veut dire être déporté (voyage, sélection, gazage), mais également l'extrême organisation et l'extrême précision de l'administration nazie (liste, télex envoyé à plusieurs bureaux, heure de départ, nombre de déportés). Enfin, le compte rapide du nombre de sélectionnés pour le travail et le calcul du pourcentage de survivants en 1945 devraient permettre de faire saisir aux élèves que l'énorme majorité des déportés ont été immédiatement assassinés, et que peu de sélectionnés pour le travail ont survécu. Ce document peut donner l'occasion au professeur d'expliquer chaque phase de la déportation, mais aussi de parler des conditions de vie au camp pour ceux qui y travaillaient.

Il convient de mettre en avant le fait qu'Auschwitz est un endroit particulier car y était organisée une « sélection » pour le travail forcé qui n'existait pas dans les autres centres de mise à mort. A Treblinka et Sobibor, du fait des révoltes on compta quelques dizaines de survivants. Ils furent 3 à Belzec, 2 à Chelmno.

Ce convoi, comme le convoi n°37, en date du 25 septembre 1942, fut majoritairement composé de Juifs roumains (594) ou d'origine roumaine (145 nés en France de parents roumains). Le 23 septembre 1942, 1594 Juifs roumains avaient été arrêtés dans la région parisienne. Les nazis avaient alors effectué des démarches pour pouvoir s'emparer de cette catégorie de Juifs, la Roumanie étant un pays allié de l'Allemagne. Ainsi, le 24 septembre 1942, l'ambassade allemande à Paris faisait savoir que la Roumanie se désintéressait de ses Juifs.

### DOCUMENT 3 LE RÔLE DES ADMINISTRATIONS FRANÇAISES DANS L'ARRESTATION ET L'INTERNEMENT DES JUIFS

#### PHOTOGRAPHIE 1



► Rafle de Juifs étrangers, Paris, août 1941.  
© Coll. BHVP

#### PHOTOGRAPHIE 2



► Gendarmes français gardant le camp d'internement de Drancy, 1941.  
© Mémorial de la Shoah/CDJC

#### PHOTOGRAPHIE 3



► René Bousquet, secrétaire général à la police, en compagnie des autorités allemandes lors de la rafle de Marseille, janvier 1943. © Mémorial de la Shoah/CDJC/Bundesarchiv, Coblenze

#### RAPPEL DES QUESTIONS DU DOCUMENT 3

- a En observant la photographie 1, indiquez qui a opéré les arrestations des Juifs acheminés vers les camps d'internement, notamment vers le camp de Drancy.
- b En observant la photographie 2, précisez qui gardait le camp de Drancy ?
- c Quel aspect de la politique du régime de Vichy cela illustre-t-il ?

#### COMMENTAIRES ET RÉPONSES SUGGÉRÉES AU QUESTIONNAIRE

De manière générale des policiers et/ou gendarmes français ont procédé aux arrestations des Juifs (renvoyer, si cela a été vu, au cours sur le régime de Vichy), mais à l'initiative des nazis (question a). Les camps d'internement français étaient gardés par des gendarmes, notamment le camp de Drancy (question b).

Ainsi, l'aspect de la politique du régime de Vichy ici illustré est celui de la collaboration (question c) mais aussi la politique du moindre mal, dans la mesure où Vichy tentait de limiter les pressions allemandes en appliquant des mesures antisémites et en participant activement au sort des Juifs. En effet, la politique de Vichy est dictée par des impératifs idéologiques dans la droite ligne d'un antisémitisme traditionnel, mais aussi par cette volonté d'œuvrer pour l'intérêt supérieur de l'État français face aux nazis, en faisant le choix de sacrifier les Juifs.

Le professeur peut ici revenir sur la politique de collaboration de Vichy, notamment sur sa politique antisémite en utilisant le tableau des lois antisémites françaises et allemandes (page 49).

#### COMMENTAIRES ANNEXES

##### Le camp de Drancy

La cité de la Muette est située dans la ville de Drancy en Seine-Saint-Denis. Cité à loyer modéré elle fut construite à la fin des années 1930. Inachevée et inoccupée en 1940, elle servit dès août 1941 à l'accueil des Juifs parisiens arrêtés lors des rafles. Seuls les Juifs furent internés à Drancy. C'est du camp d'internement et de transit de Drancy que partirent vers la mort 62 des 74 convois de Juifs qui quittèrent la France pour la Pologne. Parmi ces convois, 68 se dirigèrent vers Auschwitz-Birkenau, 2 vers Sobibor, 2 vers Maidanek, un (le 73<sup>e</sup>) vers Kaunas en Lettonie, le dernier vers Buchenwald. Le premier convoi partit de Compiègne le 27 mars 1942, n'emportant avec lui que des hommes. Le convoi n°3 fut pour la première fois au départ de Drancy et de la gare du Bourget. L'administration du camp fut d'abord française jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1943, sous responsabilité directe du bureau des Affaires juives de la Gestapo en France dirigé par Theodor Dannecker, puis Heinz Röthke et enfin Aloïs Brunner. À partir du 1<sup>er</sup> juillet 1943, Brunner administra directement le camp de Drancy, la garde du camp restant confiée aux gendarmes français. Le dernier convoi fut voulu par Brunner, commandant du camp, au moment de son départ le 17 août 1944. Il prit la décision d'emmener avec lui, vers l'Allemagne et au camp de concentration de Buchenwald, 51 Juifs. Le camp de Drancy fut abandonné par les Allemands le même jour, il restait alors 1 572 prisonniers.

##### La rafle de Marseille, janvier 1943

L'opération « Sultan » débute le 22 janvier 1943 et dure jusqu'au 27 janvier. 5 956 personnes sont arrêtées dont 3 977 sont libérées et 1 642 dirigées vers le camp de Compiègne par deux convois le 24 janvier. Parmi elles, au moins 782 Juifs partirent presque tous le 24 janvier de la gare d'Arenc (proche de La Joliette à Marseille) et quelques autres du convoi partant de Fréjus. La rafle fut effectuée avec la collaboration active des administrations et polices françaises. Près de 150 photos de la rafle de Marseille ont été prises ces jours-là.

**René Bousquet** (1903-1993), préfet de la Marne sous Vichy, prit le poste de secrétaire général de l'Intérieur chargé de la police. Il mena une politique d'étroite collaboration et joua un rôle déterminant dans la rafle du Vél' d'Hiv' à Paris et dans celle de Marseille. Jugé par la Haute Cour de justice en 1949 et condamné à 5 ans de dégradation nationale, il fut aussitôt réintégré pour services rendus à la Résistance (il affirmait avoir tenté de modérer les éléments extrémistes de la collaboration). Il effectua alors une longue et fructueuse carrière dans l'administration privée. Inculpé de crime contre l'humanité en 1991, il fut assassiné par un déséquilibré en 1993.

##### Le 15 juillet 1942, le chef de la police de Vichy, René Bousquet donne ces instructions au préfet de police de Paris :

« Les autorités allemandes ont décidé de transférer dans les territoires de l'Est les Juifs résidant dans la région parisienne et appartenant aux catégories suivantes : apatrides, Allemands, Autrichiens, Tchécoslovaques, Polonais, Russes, réfugiés sarrois. Elles ont invité les autorités françaises à effectuer le rassemblement des Juifs appartenant à ces catégories dans des camps de la zone occupée d'où elles procéderont à leur transfert. (...) Je vous prie de bien vouloir prendre toutes dispositions utiles à cet effet. »

► Cité dans Serge Klarsfeld, *Le Calendrier de la persécution des Juifs de France*, Paris, Fayard, 2001, p. 512.

## II. LA SHOAH, UN CRIME DE MASSE

Le professeur utilise la carte des chemins de fer menant à Auschwitz, afin de faire réfléchir les élèves sur le fait que le convoi n° 38 précédemment étudié n'est qu'un exemple de convoi parmi des centaines qui ont transporté, vers les centres de mise à mort, des millions de Juifs européens. Il s'agit de faire constater l'étendue du génocide, mais également quels pays ont été les plus touchés et expliquer rapidement pourquoi. Les élèves pourront en conclure que la Shoah est un crime de masse.

Il fera ainsi déduire aux élèves la définition de génocide, c'est-à-dire le fait de décider d'exterminer systématiquement le groupe défini désigné pour cible et ce dans le cadre de la Shoah, partout où il se trouve et en totalité, hommes, femmes, enfants et de passer à l'acte car ils sont la première cible. La Shoah, c'est 1,5 million d'enfants juifs assassinés. En 1994, les enfants tutsi constitueront tout autant la première cible des génocidaires hutu.

### DOCUMENT 4

#### TRANSPARENT DE LA CARTE D'EUROPE AVEC AUSCHWITZ POUR CENTRE



► © Martin Gilbert/Joël Kotek

#### RAPPEL DES QUESTIONS DU DOCUMENT 4

- Vers où se dirigent toutes les voies de chemin de fer représentées sur cette carte ?
- D'où partent ces voies de chemin de fer ?
- Que peut-on en conclure ?

### COMMENTAIRES ET RÉPONSES SUGGÉRÉES AU QUESTIONNAIRE

L'ensemble des voies de chemins de fer se dirigent en direction d'Auschwitz (question a). L'idée de l'assassinat systématique dont le régime hitlérien nous donne l'exemple est sans précédent dans l'histoire moderne. Si ses motivations sont complexes et plongent tant dans l'histoire récente de l'Allemagne et de l'Europe que dans ses mythologies les plus anciennes, le massacre du peuple juif par l'Allemagne hitlérienne, et ses nombreux supplétifs et alliés, constitue, à ce jour, le seul génocide commis pour des motifs strictement idéologiques. La supposée menace juive est totalement imaginaire : les Juifs ne revendiquent rien, sinon d'être pleinement intégrés à leur société respective, ici allemande, là française, etc. Ils n'en sont pas moins l'objet d'une haine qui débouche sur la décision de les assassiner en totalité (question c). Les victimes sont nées sur place (en U.R.S.S.) ou bien rassemblées des quatre coins de l'Europe (question b) pour être conduites vers leurs assassins, dans des lieux de massacre conçus à ce seul effet, et dont le centre de mise à mort d'Auschwitz II-Birkenau constitue le plus noir symbole.

### COMMENTAIRES ANNEXES

#### Le camp d'Auschwitz-Birkenau

Le camp d'Auschwitz II-Birkenau fit partie intégrante du gigantesque complexe concentrationnaire (40 km<sup>2</sup>) que fut celui d'Auschwitz, qui comprenait 3 camps principaux et 38 camps annexes, appelés *Kommandos*. C'est en mars 1941, lors d'une visite sur le site d'Auschwitz que Heinrich Himmler décida la construction du camp de Birkenau. Celui-ci débuta en octobre de la même année sur le village de Brzezinka d'où la population polonaise avait été expulsée. Préalablement prévue pour 100 000 à 200 000 prisonniers soviétiques, le camp de Auschwitz II-Birkenau devint, à partir du printemps 1942, un centre de mise à mort. Camp mixte, à la fois camp de concentration et centre de mise à mort, Birkenau était entouré d'une clôture électrifiée bordée de miradors et s'étendait sur 175 hectares, à environ 3 km du camp d'Auschwitz I. En janvier 1945, au moment de sa découverte par les troupes soviétiques, il était constitué de trois sous-ensembles (les camps BI, BII et BIII) correspondant chacun à une tranche de construction dont la dernière est restée inachevée. Les baraques du secteur BI (camp des femmes) étaient en brique, les autres étaient en bois (camps BII et BIII). Les opérations de gazage, qui faisaient suite aux expérimentations qui avaient eu lieu en septembre 1941 au camp I sur des prisonniers de guerre soviétiques<sup>1</sup> furent menés au camp II (Birkenau). Le premier transport de Juifs noté avec précision date du 15 février 1942. À partir du printemps 1942 et jusqu'au printemps 1943, les déportés juifs furent gazés dans une ferme et une grange transformées en chambres à gaz sur le site de Birkenau, « Maison rouge » (Bunker 1) et « Maison blanche » (Bunker 2).

L'accélération de la mise en œuvre du génocide sur le site d'Auschwitz-Birkenau fut décidée à la suite d'une nouvelle visite de Himmler les 17 et 18 juillet 1942. Birkenau devint le principal centre de mise à mort des Juifs d'Europe occidentale et centrale (un tiers des Juifs assassinés à Birkenau étaient Hongrois). Rudolf Höss, commandant du complexe d'Auschwitz, fit alors agrandir les installations de mise à mort et fit construire quatre chambres à gaz pourvues chacune de fours crématoires. Les travaux furent achevés entre mars et juin 1943. Elles fonctionnèrent jusqu'en novembre 1944 quand Himmler donna l'ordre de les démonter et d'envoyer les éléments en Allemagne. Birkenau avait contenu jusqu'à 60 000 détenus<sup>2</sup> et le camp comportait plus de 300 baraquements dont la plupart ont aujourd'hui disparu.

Si l'écrasante majorité des détenus était des prisonniers juifs sélectionnés pour le travail, il y avait à Birkenau des déportés politiques et le camp BII accueillait des familles juives venues du camp de Terezin (BIIb) ainsi que des familles de Tziganes (BIIe) qui furent assassinées.

## III. LA SHOAH, UN CRIME CONTRE L'HUMANITÉ

**Le professeur utilise un extrait d'une liste de convoi où apparaît l'ensemble d'une famille, la famille Adoner. Les élèves sont amenés à découvrir, à l'aide d'une grille d'analyse, les origines géographiques des déportés, leurs sexes, leurs âges, leurs professions éventuelles, d'où ils partent et où ils vont. Il s'agit de faire comprendre aux élèves qu'un crime contre l'humanité revient à tuer quelqu'un pour le simple fait qu'il soit né.**

<sup>1</sup> Les premiers Juifs, déportés de Silésie, auraient été gazés dans la morgue du Krematorium I dès l'automne 1941.

<sup>2</sup> Franciszek Piper, *Auschwitz, camp de concentration et d'extermination*, Éd. du Musée d'Auschwitz-Birkenau, Oswiecim, 1998.

**DOCUMENT 5** EXTRAIT DE LA LISTE DU CONVOI N° 38



► Extrait de la liste du convoi n° 38 © Mémorial de la Shoah/CDJC ► Les enfants Adoner avant guerre (de gauche à droite, debout au second rang : Charlotte, Salomon et Rebecca. Au premier plan : Milo et Henry). Charlotte fut la seule à ne pas être déportée. © Mémorial de la Shoah/CDJC – Coll. Adoner ► Lisette et Henry Adoner avant guerre. © Mémorial de la Shoah/CDJC – Coll. Adoner ► Portrait de Mordko Adoner, le père de Milo, en uniforme russe, 1912-1913. © Mémorial de la Shoah/CDJC – Coll. Adoner

**RAPPEL DES QUESTIONS DU DOCUMENT 5**

- a** Quels sont les âges respectifs des membres de la famille Adoner ? Où sont-ils nés ? (répondre en remplissant le tableau ci-dessous)
- b** Quelles conclusions peut-on tirer des informations données ?
- c** En quoi cette liste montre-t-elle que toutes les personnes qui y figurent ont été victimes d'une rafle ?

**COMMENTAIRES ET RÉPONSES SUGGÉRÉES AU QUESTIONNAIRE**

**La liste du convoi n° 38**

Il s'agit d'un tableau extrait de la liste originale du convoi dressée par l'administration nazie du camp de Drancy (voir le procès-verbal qui ordonne la déportation, rédigé par le SS Heinrichsohn). L'intérêt de cette liste, à travers l'exercice qui est proposé, est de mettre les élèves en présence d'un document original qui permet de voir que les arrestations et la déportation, et donc l'assassinat, concerne toutes les catégories d'âge, des hommes, des femmes, des enfants. En observant les lieux de naissance des membres de la famille Adoner et de l'ensemble de la liste, nous pouvons constater que certains sont nés à l'étranger (question a), et en conclure qu'ils sont immigrés. Les Adoner ont quitté la Pologne pour la France entre 1922 et 1925 et sont des gens de condition sociale modeste. Ce tableau et cette liste de déportation nous permettent ainsi de constater que les gens arrêtés et déportés étaient nés à l'étranger, ou bien des enfants d'étrangers nés français ou devenus français, mais aussi que les personnes concernées avaient des professions typiques des classes populaires (question b). Cela revient à faire comprendre aux élèves que la Shoah est l'assassinat de millions de personnes qui étaient, chacune, un être humain avec son histoire, sa vie, sa famille et son avenir. Ainsi, la famille Adoner habitait 10 rue des Deux-Ponts dans le 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Toutes ces personnes ont été arrêtées ensemble au même moment, dans la nuit du 22 au 23 septembre 1942 avec les autres habitants, presque tous Juifs, de cet immeuble. Il s'agit donc d'une rafle, c'est-à-dire une arrestation massive opérée à l'improviste par la police dans un lieu précis (question c).

nom et prénom	âge en 1942	lieu de naissance
1- ADONER Henry	13 ans	Paris
2- ADONER Lisette	10 ans	Paris
3- ADONER Marja née JACOBOWITCH	39 ans	Varsovie (Pologne)
4- ADONER Mordko	47 ans	Varsovie (Pologne)
5- ADONER Rebecca	20 ans	Varsovie (Pologne)
6- ADONER Salomon	21 ans	Varsovie (Pologne)
7- ADONER Samuel	17 ans	Paris
8- ADONER Zivi	5 ans	Paris

**LE TRAVAIL FINAL DES ÉLÈVES**

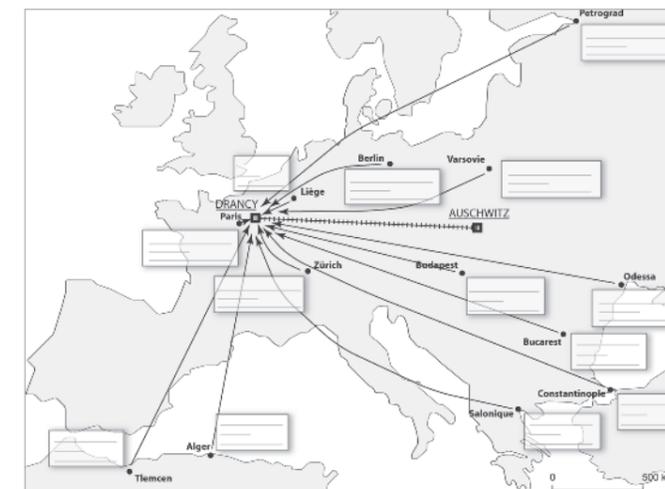
Après avoir travaillé sur les exercices proposés, les élèves peuvent réaliser une trace écrite, sous forme de synthèse ou de paragraphe argumenté répondant à la question suivante : « Montrez que l'extermination des Juifs est un crime d'État, un génocide qui fut planifié et industrialisé ». Le professeur insistera sur la définition de génocide en montrant que toutes les populations juives, où qu'elles se trouvaient, furent touchées ou menacées quels que furent les âges, sexes ou conditions sociales. Il pourra également développer l'idée de bureaucratisation de la mise à mort, qui ne peut se comprendre que dans le contexte d'une société hantée par des impératifs idéologiques (racisme et antisémitisme). La décision de faire disparaître ce peuple considéré comme étant de trop sur terre est prise dans le courant de l'automne 1941. Improvisée à ses débuts, la destruction des Juifs d'Europe, fut progressivement rationalisée jusqu'à prendre finalement une forme industrialisée à partir du printemps 1944 et de l'extermination des Juifs de Hongrie à Birkenau.

**DOCUMENT 6**

**CARTOGRAPHIE ET EXTRAIT DE LA LISTE DU CONVOI N° 38**

Nom et prénom	Date de naissance	Profession	Lieu de naissance
ABENI Haim	1898	Tailleur	Constantinople (Empire ottoman)
AROUS Esther	1889	Tailleuse	Alger
COHEN Élie	1913	SP	Salonique (Grèce)
FELDMAN Bressa	1905		Berlin (Allemagne)

► © Mémorial de la Shoah/CDJC



► © Mémorial de la Shoah/CDJC

**RAPPEL DE LA QUESTION DU DOCUMENT 6**

En quoi cette carte et cette liste témoignent-elles du caractère systématique de la destruction des Juifs d'Europe ? Réfléchissez notamment à travers les métiers et les lieux de naissance.

**COMMENTAIRES ET RÉPONSES SUGGÉRÉES AU QUESTIONNAIRE**

Cette carte permet aux élèves de constater que, quels que fussent les origines, géographiques ou sociales, l'âge mais également les personnalités de chacun, les Juifs d'Europe étaient tous voués à être assassinés.

**DOCUMENT 7** DESTINS PERSONNELS LIÉS AU CONVOI N° 38**TEXTE** - Dernière lettre de Madeleine Kumec

(Cette lettre est reproduite avec ses fautes d'orthographe.)

Drancy, le dimanche 27 septembre 1942

*Cher Jules. Je suis en bonne santé le moral est bon et au moment de lire sette carte, en depportation à une destinatione inconnue. Dans l'espoir de nous revoir un jour en bonne sante je t'embrasse bien fort. Ta femme Madelaine toujours avec toi. Fait le nécessaire pour la maison. Je vous embrasse tous biens adieux. Madelaine.*

*Cher Jules soigne toi bien*

**PHOTOGRAPHIE 1**

► Malca (dite Madeleine) Kumec.  
© Mémorial de la Shoah/CDJC  
- Coll. Kumec

**PHOTOGRAPHIE 2**

► Ignace Lieberman avec sa fille Ghislaine dans les années 1930. © Mémorial de la Shoah/CDJC

**COMMENTAIRE**

Née Malca Goldman, Madeleine Kumec est une immigrée roumaine de 39 ans. Cette mécanicienne lingère fut arrêtée à Paris. Cette lettre fut la dernière envoyée par Madeleine Kumec à M. Jules Roche le 27 septembre 1942. Le lendemain, elle est déportée à Auschwitz et vraisemblablement gazée le jour de son arrivée. Son sort rappelle que tous les Juifs sans exception étaient destinés à l'extermination.

C'est ce que rappelle aussi le destin d'Ignace Lieberman : ébéniste de profession, né en Roumanie, il était sourd et muet. Il est arrêté une première fois en 1941, puis relâché le 18 septembre 1941 parce que marié avec une « Aryenne » et père de trois enfants. Il est de nouveau arrêté en 1942, interné à Drancy et déporté à Auschwitz. Il fut certainement gazé dès son arrivée, tous les handicapés étant systématiquement assassinés (question a).

Ces documents montrent que les nazis s'en sont pris aux Juifs, gens ordinaires vivant des vies ordinaires, avec leurs bonheurs et leurs malheurs, et dont le seul crime était d'exister. Une fois que leur groupe avait été défini par les nazis, ceux-ci n'eurent de cesse de les pourchasser afin de les assassiner partout où ils se trouvaient, tous, jusqu'au dernier s'ils avaient pu (question b).

**DOCUMENT ANNEXE LES LÉGISLATIONS ANTISÉMITES FRANÇAISES ET ALLEMANDES EN FRANCE (1940-1942)<sup>1</sup>**

	LÉGISLATION FRANÇAISE	LÉGISLATION ALLEMANDE
<b>22 juillet 1940</b>	Décret-loi de Vichy portant sur la révision des naturalisations. Il est décidé qu'il sera procédé à la révision de toutes les acquisitions de nationalité française intervenues depuis la promulgation de la loi du 10 août 1927 sur la nationalité. Les Juifs n'étaient pas nommés dans cette loi mais plus de 7 000 furent ainsi dénaturalisés le 31 juillet 1943.	
<b>27 septembre 1940</b>		1 <sup>re</sup> ordonnance allemande définissant les Juifs et prescrivant, en zone occupée, le recensement des Juifs jusqu'au 20 octobre 1940 et désignant les « entreprises juives ».
<b>3 octobre 1940</b>	Loi portant sur le statut des Juifs. Les Juifs sont exclus de tout poste dans la fonction publique, dans la presse et dans le cinéma. Elle prévoit l'exclusion des Juifs des professions libérales. La loi s'appuie sur la notion de race juive.	
<b>4 octobre 1940</b>	Les préfets ont le pouvoir d'interner « les étrangers de race juive » dans des camps spéciaux.	
<b>7 octobre 1940</b>	Abrogation du décret « Crémieux » du 24 octobre 1870, accordant la nationalité française aux Juifs d'Algérie.	Obligation faite aux Juifs de faire tamponner leur carte d'identité de la mention « Juif ».
<b>18 octobre 1940</b>		2 <sup>e</sup> ordonnance allemande imposant le recensement de toutes les entreprises juives et la désignation de commissaires-gérants.
<b>29 mars 1941</b>	Création du Commissariat général aux questions juives (CGQJ), responsable de l'aryanisation économique et de l'élaboration de la législation anti-juive.	
<b>26 avril 1941</b>		3 <sup>e</sup> ordonnance allemande : nouvelle définition du Juif, interdiction d'exercer certaines activités économiques et d'employer des Juifs.
<b>28 mai 1941</b>		4 <sup>e</sup> ordonnance allemande sur l'interdiction de circulation des capitaux et des marchandises dans les entreprises juives.
<b>2 juin 1941</b>	2 <sup>e</sup> statut des Juifs qui achève d'éliminer les Juifs de France de toute la fonction publique, des professions libérales, commerciales, industrielles et artisanales, de la presse et du secteur tertiaire. Des sanctions sévères sont prévues pour les contrevenants.  Loi portant sur le recensement obligatoire des personnes juives au regard de la loi du second statut des Juifs.	
<b>21 juin 1941</b>	Loi qui limite à 3 % le pourcentage d'étudiants juifs dans l'enseignement supérieur.	
<b>16 juillet 1941</b>	Décret réglementant la profession d'avocat : les Juifs ne doivent pas dépasser 2 % de l'effectif total.	
<b>22 juillet 1941</b>	Loi relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux Juifs. Nomination d'administrateurs provisoires pour les entreprises juives.	
<b>11 août 1941</b>	Décret réglementant la profession de médecins : numerus clausus de 2 %.	
<b>13 août 1941</b>		Ordonnance allemande portant confiscation des postes de TSF appartenant aux Juifs.
<b>28 septembre 1941</b>		5 <sup>e</sup> ordonnance allemande relative aux mesures contre les Juifs

<sup>1</sup> La législation se met en place entre 1940 et décembre 1942, mois à partir duquel quelques rares et ponctuelles mesures viennent s'ajouter à un arsenal législatif complet.

**RAPPEL DES QUESTIONS DU DOCUMENT 7**

- a** En quoi le destin d'Ignace Lieberman est-il emblématique de celui des Juifs ? D'après vous quel fut son sort à son arrivée à Auschwitz ?
- b** Montrez que ces documents sont l'aboutissement de la politique raciale et antisémite de Adolf Hitler et des discours de Hans Frank et de Heinrich Himmler.

	LÉGISLATION FRANÇAISE	LÉGISLATION ALLEMANDE
19 octobre 1941	Création de la police aux Questions juives chargée de collaborer avec le CGQJ, dont elle reçoit les directives dans la recherche des infractions à la loi du 2 juin 1941 commises par les Juifs et de renseigner les autres services de police sur les activités suspectes des Juifs.	
24 septembre 1941	Décret réglementant la profession d'architecte : numerus clausus de 2 %.	
17 novembre 1941	Loi qui interdit aux Juifs les professions de la banque, de la finance, du commerce, de la presse et de l'édition, du spectacle.	
29 novembre 1941	Loi instituant une Union générale des Israélites de France (UGIF), regroupant par force toutes les œuvres juives, à l'exception des organisations culturelles.	
17 décembre 1941		Une amende d'un milliard de francs est imposée aux Juifs de la zone occupée et versée aux autorités allemandes par l'UGIF.
26 décembre 1941	Décrets réglementant la profession de pharmaciens et de sages-femmes : numerus clausus de 2 % de Juifs.	
7 février 1942		6 <sup>e</sup> ordonnance allemande : couvre-feu pour les Juifs de zone occupée entre 20 h et 6 h du matin. Interdiction de changer de résidence.
24 mars 1942		7 <sup>e</sup> ordonnance allemande : nouvelle définition du Juif.
29 mai 1942		8 <sup>e</sup> ordonnance allemande : port obligatoire de l'étoile jaune à partir de 6 ans, en zone occupée. Ordonnance entrant en vigueur le 7 juin 1942.
5 juin 1942	Numerus clausus de 2 % de Juifs dans la profession de dentistes.	
6 juin 1942	Interdiction faite aux Juifs de tenir un emploi artistique dans les pièces de théâtre, les films ou les autres spectacles.	
10 juin 1942		Instructions allemandes obligeant les Juifs parisiens à voyager uniquement dans le dernier wagon du métro.
1 <sup>er</sup> juillet 1942		Le téléphone est interdit aux Juifs.
8 juillet 1942		9 <sup>e</sup> ordonnance allemande : interdiction faite aux Juifs de fréquenter les établissements de spectacle et autres établissements ouverts au public, d'entrer dans les magasins, d'y faire des achats sauf entre 15 h et 16 h.
13 juillet 1942		Publication de la liste des lieux publics interdits aux Juifs : restaurants, cafés et bars, théâtres, cinémas, concerts, music-halls, cabines téléphoniques publiques, marchés et foires, piscines et plages, musées, bibliothèques, expositions publiques, monuments historiques, manifestations sportives, champs de courses, campings, parcs.
9 novembre 1942	Interdiction faite aux Juifs étrangers de sortir du territoire de la commune où ils résident sans sauf-conduit délivré par la police.	
11 décembre 1942	Loi relative à l'apposition de la mention « Juif » sur les titres d'identité et d'alimentation des Israélites français et étrangers.	

## ÉPILOGUE

### DÉCLARATION DE ERICH VON DEM BACH-ZELEWSKI

CHEF SUPRÊME DES SS ET DE LA POLICE DE RUSSIE CENTRALE, QUI MASSACRA DES JUIFS DE 1941 JUSQU'À LA FIN DE LA GUERRE

« C'est alors que le désastre survint... Je suis le seul témoin encore en vie, mais je dois dire la vérité. Contrairement à l'opinion des nationaux socialistes selon laquelle les Juifs formaient un groupe hautement organisé, la réalité terrifiante était qu'ils n'avaient aucune organisation, de quelque type que ce fût. La masse du peuple juif fut totalement prise au dépourvu. Ils ne savaient absolument pas quoi faire ; ils n'avaient aucune directive ni mot d'ordre leur indiquant comment ils devaient agir. C'est là le plus grand mensonge de l'antisémitisme, parce qu'il contredit l'affirmation selon laquelle les Juifs conspirent pour dominer le monde et qu'ils sont terriblement organisés. En réalité, ils n'avaient pas d'organisation du tout, même pas un service de renseignements. S'il avait existé une organisation d'un type ou d'un autre, ces gens auraient pu être des millions à être sauvés ; au lieu de quoi ils furent pris complètement au dépourvu. Jamais jusque-là un peuple n'était allé au désastre dans une ignorance aussi totale. Il n'y avait eu aucune préparation. Absolument rien. Non qu'ils eussent été, comme le disent les antisémites, amis des Soviétiques. C'est là le malentendu le plus effroyable de tous. Les Juifs de l'ancienne Pologne, qui n'ont jamais eu de sympathies communistes, avaient, dans toute la région à partir du Bug et allant vers l'Est, plus peur du bolchevisme que des nazis. C'était de la démence. Ils auraient pu être sauvés. »

► Erich von dem Bach-Zelewski à Léo Alexander, médecin américain ayant recueilli après la guerre des témoignages de nazis pour les procès des criminels de guerre, cité dans Raul Hilberg, *La Destruction des Juifs d'Europe*, Gallimard, coll. « Folio Histoire », Paris, 2006, p. 1907-1908.

### COMMENTAIRES SUR L'ÉPILOGUE

Contrastant fortement avec la propagande allemande, les arguments établissant l'existence d'une puissance juive occulte sont réduits à néant. À l'échelle européenne, les Juifs n'avaient aucune organisation de résistance pré-organisée, aucun plan d'action armée, ni même aucun projet de guerre psychologique. Ils furent complètement pris de court. La Shoah dénonce par l'absurde, l'absence de l'idée de complot juif, de mainmise juive sur les États-Unis et l'Union soviétique, etc.

# PROPOSITION D'UTILISATION DES DIFFÉRENTES SÉQUENCES

## I. DANS LE CADRE D'UN COURS SUR LE NAZISME (UNIQUEMENT SÉQUENCE 1)

Le professeur peut imaginer un cours en trois temps à partir d'un choix de documents parmi les documents proposés. Ce cours, intégré dans le chapitre sur l'Allemagne nazie pourrait s'intituler : L'antisémitisme nazi : de la parole à l'exclusion sociale.

Le professeur peut alors imaginer un travail sur le paragraphe argumenté sous forme de tableau :

Idées fortes	Arguments et exemples à partir du choix de documents suivant
1- La parole antisémite nazie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Textes d'Adolf Hitler</li> </ul>
2- L'exclusion légale des Juifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lois de Nuremberg de 1935 (extrait)</li> <li>• Ordonnances de 1938 (extraits)</li> <li>• Extrait du journal de Victor Klemperer</li> </ul>
3- L'exclusion sociale des Juifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Photographie d'une scène d'humiliation publique</li> <li>• Vignette extraite d'un livre de propagande nazie</li> <li>• Ordonnances de 1938 (extraits)</li> <li>• Extrait du journal de Victor Klemperer</li> </ul>

Les élèves seraient ensuite invités à rédiger, soit en classe, soit à la maison, le paragraphe argumenté à partir de ce tableau.

Ce travail peut également faire l'objet d'un devoir type brevet.

### QUESTIONS

#### DOCUMENT 1 (EXTRAIT DE *MEIN KAMPF*)

1- Quelle est la vision hitlérienne des rapports humains ? Selon Adolf Hitler, quel peuple serait supérieur et quel sort devrait être réservé aux autres et notamment aux Juifs ?

#### DOCUMENT 2 (EXTRAIT DES LOIS DE NUREMBERG)

1- Quelles sont les interdictions faites aux Juifs ?

2- Quelle était jusque-là la nationalité des Juifs allemands ? Quelle langue parlaient-ils ? Que peut-on en conclure ?

#### DOCUMENTS 1 ET 2

3- Pourquoi peut-on dire que les lois de Nuremberg sont une application des propos tenus par Hitler dans le document 1 ?

**DOCUMENT 3 (EXTRAIT D'UN LIVRE DE PROPAGANDE ANTISÉMITES NAZIE)**

4- Pourquoi des enfants et un professeur doivent-ils quitter l'école ?

**DOCUMENTS 1, 2 ET 3**

Pourquoi peut-on dire que ces mesures d'exclusion sont en application des idées professées par le dictateur nazi ?

**SUJET**

À l'aide de vos connaissances et des documents ci-dessus, vous montrerez dans un paragraphe argumenté d'une vingtaine de lignes que l'antisémitisme nazi était le cœur de la pensée nationale-socialiste et qu'il connut une radicalisation, passant de la parole à l'exclusion légale et sociale.

## II. DANS LE CADRE D'UN COURS SUR LE GÉNOCIDE DES JUIFS (SÉQUENCES 1 ET 2)

Le professeur peut choisir de traiter le génocide des Juifs sous la forme d'un travail sur le paragraphe argumenté.

Idées fortes	Arguments et exemples à partir du choix de documents suivant
1- De l'exclusion sociale à la violence physique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lois de Nuremberg de 1935 (extrait)</li> <li>Ordonnances de 1938 (extraits)</li> <li>Vignette extraite d'un livre de propagande nazie</li> <li>Extrait du journal de Victor Klemperer</li> <li>Photographies de la « Nuit de Cristal »</li> </ul>
2- De la violence physique aux premiers massacres de masse	<ul style="list-style-type: none"> <li>Extrait du journal de Hillel Seidman</li> <li>Photographies du ghetto de Varsovie</li> <li>Textes de dignitaires nazis</li> <li>Texte, carte et photographies sur les groupes mobiles de tuerie</li> </ul>
3- La destruction des Juifs d'Europe à travers l'exemple français	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procès-verbal du convoi n° 38</li> <li>Carte des chemins de fer menant à Auschwitz</li> <li>Carte de la population juive exterminée en Europe</li> </ul>

**QUESTIONS****DOCUMENT 1 (EXTRAIT DU JOURNAL DE VICTOR KLEMPERER)**

1- À quel domaine de la vie les mesures énumérées par Victor Klemperer portent-elles atteinte ? Quels étaient ainsi les buts poursuivis par les autorités nazies ?

**DOCUMENT 2 (EXTRAIT DU JOURNAL DU GHETTO DE HILLEL SEIDMAN)**

2- Qu'est-ce qui nous montre que dans le ghetto de Varsovie l'horreur est quotidienne et que l'être humain, quel qu'il soit et malgré lui, peut s'y habituer ?

**DOCUMENTS 1 ET 2**

3- En quoi le témoignage d'Hillel Seidman marque-t-il une aggravation de la situation des Juifs par rapport au témoignage de Victor Klemperer ?

**DOCUMENT 3 (PROCÈS-VERBAL DU CONVOI N° 38 ET CARTE DES CHEMINS DE FER MENANT À AUSCHWITZ)**

- 4- Dans quelle partie d'Europe les nazis ont-ils pourchassé les Juifs afin de les déporter à Auschwitz ?  
 5- D'où part le convoi portant le numéro 38 ? Quelle est sa destination ? Et à quelle fin ?  
 6- Combien d'hommes et de femmes ont-ils été sélectionnés pour le travail ? En pourcentage cela fait combien ? Des enfants sont-ils sélectionnés pour le travail ?  
 7- Qu'est-il arrivé aux déportés qui ne furent pas sélectionnés pour le travail ?

**DOCUMENTS 1, 2 ET 3**

8- Quelles sont les étapes du processus qui mènent à la destruction des Juifs d'Europe décrits par ces documents ?

**SUJET**

À l'aide de vos connaissances et des documents étudiés, vous montrerez que la politique antisémite nazie connut des étapes : vous mettrez en lumière le processus et les modalités qui, à partir de l'exclusion du peuple et de la société des Juifs d'Allemagne, aboutissent à leur destruction par les nazis en Europe.

### III. DANS LE CADRE D'UN COURS SUR LE GÉNOCIDE DES JUIFS (SÉQUENCE 3)

Le professeur peut élaborer un cours en trois temps sur le génocide des Juifs à partir d'un choix de documents parmi ceux proposés. Il peut alors imaginer un travail sur le paragraphe argumenté sous forme de tableau, faisant apparaître ces trois temps.

Idées fortes	Arguments et exemples à partir du choix de documents suivant
1- Le génocide des Juifs : un crime d'État	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procès-verbal du convoi n° 38</li> <li>• Photographie d'une rafle à Paris</li> <li>• Photographie du camp de Drancy</li> <li>• Photographie d'un parc à jeux</li> </ul>
2- Le génocide des Juifs : un crime de masse En déduire la définition de génocide	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte des chemins de fer menant à Auschwitz</li> <li>• Carte des populations juives exterminées en Europe ou bilan chiffré du génocide (dans les manuels scolaires)</li> </ul>
3- Le génocide des Juifs : un crime contre l'humanité En déduire la définition de crime contre l'humanité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extrait de la liste du convoi n° 38</li> </ul>

#### QUESTIONS

##### DOCUMENT 1 (PROCÈS-VERBAL DU CONVOI N° 38)

- 1 - Quelle est la nature de ce document ?
- 2 - Où est envoyé le document ? Que peut-on en conclure ?

##### DOCUMENT 2 (CARTE DES CHEMINS DE FER MENANT À AUSCHWITZ)

- 3 - Dans quelle partie d'Europe les nazis ont-ils pourchassé les Juifs afin de les déporter à Auschwitz ?

##### DOCUMENTS 1 ET 2

- 4 - D'où part le convoi portant le numéro 38 ? Quelle est sa destination ? Et à quelle fin ?

##### DOCUMENT 3 (EXTRAIT DE LA LISTE DU CONVOI N° 38)

- 5 - Combien de membres de la famille Adoner ont moins de 18 ans ?

##### DOCUMENTS 1, 2 ET 3

- 6 - Combien de personnes se trouvent dans ce convoi ? Et parmi eux combien d'enfants ?
- 7 - Combien d'hommes et de femmes ont-ils été sélectionnés pour le travail ? Quel pourcentage cela fait-il ?
- 8 - Qu'est-il arrivé aux autres déportés ?

#### SUJET

Montrez, à travers l'exemple de la déportation en France, que le génocide des Juifs fut un crime d'État, un génocide planifié et industrialisé.

## GLOSSAIRE

**Antisémitisme** : terme apparu en Allemagne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle destiné à caractériser en terme « racial » et pseudo-scientifique une hostilité aux Juifs, jusqu'alors perçue en termes religieux et culturels (anti-judaïsme). De manière plus générale, ce synonyme de judéophobie désigne, l'hostilité particulière envers un groupe de personnes considérées, à tort ou à raison, comme « juives ». À noter que ce terme n'a jamais concerné un autre peuple que le peuple juif.

**Aryanisation** : terme nazi qui est le fait de confisquer une entreprise ou un commerce appartenant à un Juif et de le donner ou de le vendre à bas prix à un non-Juif ou « Aryen ». Les différents États collaborateurs ont tous procédé à l'aryanisation économique.

**Camps de concentration** : les camps de concentration nazis ouvrirent dès mars 1933 (Dachau fut le premier le 20 mars). Ils étaient d'abord destinés aux opposants politiques et détenus de droit commun, parmi lesquels se trouvaient des Juifs et d'abord conçus jusqu'à la guerre comme des outils de rééducation. Des homosexuels, des témoins de Jéhovah et des prisonniers russes y furent également enfermés. Dans ces camps, les détenus, soumis à une discipline de fer, devaient travailler. Les mauvais traitements et la faim entraînèrent une surmortalité très importante. Ces camps, vers lesquels étaient déportés des individus et non des familles, ne furent pas le théâtre de meurtres de masse par gaz. Ravensbrück, Buchenwald, Dachau ou encore Mauthausen étaient des camps de concentration. Les Juifs y furent enfermés en tant que Juifs au moment de la « Nuit de Cristal », puis acheminés vers les centres de mise à mort.

**Camps d'internement** : camps français ouverts sur l'ensemble du territoire national dès 1939 afin d'accueillir les réfugiés républicains espagnols, mais également les réfugiés allemands et autrichiens fuyant le nazisme, mais considérés comme ressortissants ennemis de la France. Ils servirent ensuite de centres de regroupement pour les Juifs, avant que ceux-ci soient acheminés vers les camps de Beaune-La-Rolande, de Pithiviers, de Drancy, eux-mêmes camps d'internement d'où partirent les convois vers les camps de la mort.

**Centres de mise à mort ou d'extermination** : ce terme désigne les six « centres de mise à mort », créés en Pologne dès 1941 pour l'assassinat systématique des seuls Juifs et ponctuellement des Tziganes. Si Auschwitz et Maidanek furent des camps mixtes, Belzec, Chelmno, Sobibor et Treblinka furent avant tout des terminus ferroviaires, des usines de fabrication de cadavres, puis de cendres humaines.

**Einsatzgruppen** : groupes d'extermination, créés en mai 1941. Ce sont de petites unités mobiles chargées d'exécuter les « ennemis » du Reich. Dans un premier temps, ils ne massacrent que les soldats juifs et les communistes. Très rapidement, les tueries seront étendues à tous les hommes juifs, puis aux femmes, aux enfants et aux vieillards (août 1941). C'est la première phase de la Shoah qui ne concerne alors que l'U.R.S.S. et ses territoires. Des unités de la police d'ordre (*Ordnungspolizei*) et des détachements de la Wehrmacht participent aux massacres. L'historien Raul Hilberg estime à 1 300 000 le nombre de Juifs assassinés par ces groupes mobiles

de tuerie. Les récentes recherches du père Patrick Desbois, en Ukraine, réévaluent à la hausse le bilan qui serait plus proche de 2 millions de victimes.

**Étoile jaune** : le port de l'étoile jaune obligatoire pour les Juifs de plus de six ans fut une mesure prise par les nazis en septembre 1941 en Allemagne, en juin 1942 en France occupée.

**Eugénisme** : ce mot qui vient du grec *eu* (bien) et *gennân* (engendrer) signifie littéralement « bien naître ». Chez les nazis, il signifia uniquement la politique d'assainissement et d'amélioration de la « race ».

**Euthanasie** : le mot euthanasie vient du grec *eu* (bon) et *thanatos* (mort) signifie littéralement « bonne mort ». Il s'agit de l'aide que l'on peut apporter à quelqu'un qui est en train de mourir, pour l'aider à mourir quand tout espoir est perdu et que l'agonisant souffre beaucoup. Cette euthanasie est faite à la demande du mourant ou, s'il ne peut le demander, à la demande de ses proches. Mais les nazis ont transformé le sens de ce mot pour désigner l'assassinat des malades, sans leur consentement et contre l'avis de leur famille (programme T4).

**Génocide** : mot forgé en 1944 par Raphaël Lemkin, un juriste américain d'origine polonaise, à partir du grec *genos* (« race ») et du suffixe latin *cidere* (tuer). Ce terme définit la décision d'un État de détruire de manière méthodique et systématique un groupe-cible. L'histoire du XX<sup>e</sup> siècle retient le génocide des Hereros en Namibie (1904), des Arméniens (1915), des Juifs (1942) et des tutsi du Rwanda (1994).

**Gestapo (*Geheime Staatspolizei*)** : police secrète de l'État nazi. Ce nom générique de Gestapo a été utilisé par les Français occupés pour désigner à tort des organismes très différents, tels que la Sipo (*Sicherheitspolizei* ou police de sûreté) ou le SD (*Sicherheitsdienst* ou service de sécurité du Reich). En réalité, la Gestapo n'est que l'organe exécutif du SD et de la Sipo. Créée par décret de Hermann Göring en 1933, passée en 1934 sous l'autorité de Heinrich Himmler, *Reichsführer* SS, et en fait sous celle de son redoutable adjoint Reinhard Heydrich, elle est dirigée du commencement à la fin du III<sup>e</sup> Reich par Heinrich Müller. La Gestapo est composée, au départ, non de nazis, mais de policiers professionnels qui ont servi la République de Weimar et qui passent sans aucune difficulté au service de l'État nazi. La Gestapo était une pièce maîtresse de l'appareil de répression aux mains des nazis.

**Ghetto** : mot d'origine italienne créée au début du XVII<sup>e</sup> siècle pour désigner les quartiers réservés aux Juifs fermés la nuit et ouverts la journée. Durant la Seconde Guerre mondiale, il désignait les quartiers hermétiquement fermés de villes où étaient entassées de force les populations juives d'Europe centrale et de l'Est. Les nazis mirent en place des Conseils juifs, instances communautaires censées diriger ces ghettos. Si le mot ghetto pouvait désigner des quartiers juifs avant la Seconde Guerre mondiale, ceux-ci étaient ouverts et la population juive pouvait circuler librement.

**NSDAP** : abréviation de *National-Sozialistische Deutsche Arbeiter Partei*, parti national-socialiste des ouvriers allemands ou parti nazi (abréviation de *nazional*).

« **Nuit de Cristal** » : pogroms antisémites qui éclatent partout en Allemagne et en Autriche dans la nuit du 9 au 10 novembre 1938.

**Rafle du Vél' d'Hiv'** : les 16 et 17 juillet 1942, à la demande des autorités d'occupation, 12 884 Juifs sont arrêtés par 4 500 policiers parisiens. Les couples sans enfants et les célibataires sont acheminés directement vers Drancy. Les hommes et les femmes avec enfants de tous âges sont d'abord regroupés au Vélodrome d'Hiver, dans le XV<sup>e</sup> arrondissement de Paris, avant que les enfants ne soient séparés de leurs parents qui eux sont rapidement déportés de Drancy. Ces 4 000 enfants, détenus à Pithiviers et Beaune-La-Rolande, sont finalement déportés par des convois en août 1942 et assassinés à Auschwitz.

**SA** : abréviation de *Sturm-Abteilung*, sections d'assaut, troupes de choc du parti nazi jusqu'en 1934.

**Shoah** : de l'hébreu, « dévastation », « catastrophe ». Ce terme désigne la destruction des Juifs d'Europe et semble plus approprié qu'*Holocauste*, à connotation trop religieuse, qui induit la notion de sacrifice.

« **Solution finale** » : *Endlösung* en allemand. Expression codée employée par les nazis pour désigner la destruction des Juifs afin de maintenir secret leur objectif.

**Sonderkommando** : commandos spéciaux d'Auschwitz constitués de prisonniers juifs, chargés de la crémation des victimes du gazage. Ces commandos étaient régulièrement renouvelés et leurs membres assassinés. Les gardiens SS des camps de l'*Aktion Reinhardt* étaient appelés *SS-Sonderkommandos Einsatz Reinhardt*.

**Statut des Juifs** : lois des 3 octobre 1940 et 2 juin 1941 décidées par le gouvernement de Vichy, excluant les Juifs de la vie politique, économique et sociale de la nation.

**SS** : abréviation de l'Allemand *Schutz-Staffel* : section de protection. Les SS sont sélectionnés avec grand soin sur des critères politiques (ce sont des nazis fanatiques) et soi-disant raciaux. Ils forment à partir de 1922 une police militarisée du parti nazi, sous les ordres de Heinrich Himmler, chargée de la protection du Führer. L'organisation fut ensuite constituée de trois branches distinctes. Tout d'abord le service de sécurité du Reich (le SD) qui absorba en février 1944 les services de renseignement de l'armée (*Abwehr*), puis les polices, groupant les polices régulières et la police secrète d'État : la *Geheime Staatspolizei* (Gestapo) et enfin la *Waffen SS* (Section de protection armée) dont le nom n'apparaît qu'à partir de 1940.

**Wehrmacht ou armée allemande** : les récentes recherches allemandes démontrent qu'elle participa aussi à l'extermination des Juifs de l'Est.

## BIBLIOGRAPHIE

L'historiographie du nazisme, de la France de Vichy et de la Shoah est abondante. Le Mémorial choisit donc ici de n'insister que sur quelques ouvrages récents jugés fondamentaux pour une première approche.

### OUTILS

- **BERSTEIN S. et MILZA P.**, *Dictionnaire historique des fascismes et du nazisme*, Complexe, Bruxelles, 1992.
- **BOVY Daniel**, *Dictionnaire de la barbarie nazie et de la Shoah*, Luc Pire, Stavelot, 2006.
- **GILBERT Martin**, *Atlas de la Shoah* ; trad. et présentation de Joël Kotek, L'Aube, La Tour d'Aigues, 1992, rééd. L'Aube, 2005.
- **GUTMAN Israel**, *Encyclopedia of the Holocaust*, Simon and Shuster Macmillan, New-York, 1995 (4 vol).
- *Historical Atlas of the Holocaust*, United States Holocaust Memorial Museum, Simon and Schuster Macmillan, New-York, 1996.
- **KLARSFELD Serge**, *Le Calendrier de la persécution des Juifs en France*, Fayard, Paris, 2001 (2 vol).

### LE NAZISME ET LA SHOAH

- **BÉDARIDA François**, *Le nazisme et le génocide*, Paris, Pocket, 1992.
- **BENSOUSSAN Georges**, *Histoire de la Shoah*, PUF, coll. « Que sais-je ? », Paris, 1996, 3<sup>e</sup> éd. 2006.
- **BURRIN Philippe**, *Hitler et les Juifs : genèse d'un génocide*, Le Seuil, Paris, 1995.
- **BURRIN Philippe**, *Ressentiment et apocalypse. Essai sur l'antisémitisme nazi*, Le Seuil, Paris, 2004.
- **COHEN Asher**, *La Shoah*, Cerf, Paris, 1990.
- **FRIEDLÄNDER Saul**, *L'Allemagne nazie et les Juifs. Les Années de persécution*, tome 1, Le Seuil, Paris, 1997, rééd. 2008.
- **FRIEDLÄNDER Saul**, *L'Allemagne nazie et les Juifs. Les Années d'extermination*, tome 2, Le Seuil, Paris, 2007.
- **GILBERT Martin**, *Jamais plus, Une histoire de la Shoah*, Tallandier, Paris, 2000.
- **GRYNBERG Anne**, *La Shoah : l'impossible oublié*, Gallimard, coll. « Découvertes Gallimard », Paris, 1995.
- **HILBERG Raul**, *La Destruction des Juifs d'Europe*, Fayard, Paris, 1988. Rééd. Gallimard, coll. « Folio Histoire », Paris, 2006 (3 vol).
- **HUSSON Edouard**, *Comprendre Hitler et la Shoah : Les Historiens de la République fédérale d'Allemagne et l'identité allemande depuis 1949*, PUF, coll. « Perspectives germaniques », Paris, 2000.
- **HUSSON Edouard**, « Nous pouvons vivre sans les Juifs », novembre 1941, *Quand et comment ils décidèrent la*

*Solution finale*, Perrin, Paris, 2005.

- **HUSSON Edouard**, *Heydrich et la Solution finale*, Perrin, Paris, 2008.
- **KERSHAW Ian**, *Qu'est-ce que le nazisme ? Problèmes et perspectives d'interprétation*, Gallimard, Paris, 1992.
- **KERSHAW Ian**, *Hitler*, nouvelle traduction P.-E. Dauzat, Flammarion, Paris, 2008.
- **VIDAL-NAQUET Pierre**, *Réflexions sur le génocide*, 10-18, Paris, 2004.

### À PROLONGER PAR :

- **ALY Götz et HEIM Suzanne**, *Les Architectes de l'extermination. Auschwitz et la logique de l'anéantissement*, Mémorial de la Shoah / Calmann-Lévy, Paris, 2006.
- **BÉDARIDA François (sous la dir.)**, *La Politique nazie d'extermination*, Albin Michel, Paris, 1989.
- **BREITMAN Richard**, *Secrets Officiels. Ce que les nazis planifiaient, ce que les Britanniques et les Américains savaient*, Mémorial de la Shoah / Calmann-Lévy, Paris, 2005.
- **BROWNING Christopher**, *Des hommes ordinaires. Le 101<sup>ème</sup> bataillon de réserve de la police allemande et la solution finale en Pologne*, Les Belles Lettres, Paris, 1994. Rééd. Tallandier, coll. « Texto », 2007.
- **HILBERG Raul**, *Exécuteurs, victimes, témoins. La catastrophe juive 1933-1945*, Gallimard, Paris, 1994.
- **KENRICK Donald, PUXON Grattan**, *Destins gitans. Des origines à la « Solution finale »*, Calmann-Lévy, Paris, 1974. Rééd. Gallimard, coll. « Tel », Paris, 1995.
- **KLEMPERER Victor**, *LTI. La langue du III<sup>e</sup> Reich*, Albin Michel, Paris, 1996. Rééd. Pocket, coll. « Agora », Paris, 2003.
- **KOGON Eugen, LANGBEIN Hermann, RÜCKERL Adalbert**, *Les chambres à gaz, secret d'état*, Le Seuil, coll. « Points Histoire », Paris, 1987, 3<sup>e</sup> éd. 2000.
- **KOTEK Joël, RIGOULOT Pierre**, *Le Siècle des camps, (1896-1994)*, J-C Lattès, Paris, 2000.
- **LONGERICH Peter**, « Nous ne savions pas ». *Les Allemands et la Solution finale, (1933-1945)*, Héloïse d'Ormesson, Paris, 2008.
- **OGORREK Ralph**, *Les Einsatzgruppen, les groupes d'intervention*, Mémorial de la Shoah / Calmann-Lévy, Paris, 2007.
- **WIEVIORKA Annette**, *Déportation et génocide, entre la mémoire et l'oubli*, Hachette Pluriel, Paris, 1995.
- **WIEVIORKA Annette**, *L'Ère du témoin*, Plon, Paris, 1998.
- **WIEVIORKA Annette**, *Auschwitz, 60 ans après*, Robert Laffont, Paris, 2005, rééd. Pluriel Histoire, 2006.

## LA SHOAH DANS L'HISTOIRE EUROPÉENNE

- **BENSOUSSAN Georges**, *Auschwitz en héritage, d'un bon usage de la mémoire*, Mille et une Nuits, Paris, 1995, nouvelle éd. 2004.
- **BENSOUSSAN Georges**, *Europe, une passion génocidaire*, Mille et une Nuits, Paris, 2006.
- **MOSSE George L.**, *Les Racines intellectuelles du Troisième Reich. La crise de l'idéologie allemande*, Mémorial de la Shoah / Calmann-Lévy, Paris, 2006.
- **POLIAKOV Léon**, *La Causalité diabolique*, Mémorial de la Shoah / Calmann-Lévy, Paris, 2006.
- **TRAVERSO Enzo**, *À feu et à sang, de la guerre civile européenne, 1914-1945*, Stock, Paris, 2007.

## VICHY ET LES JUIFS

- **BRUTTMANN Tal**, *Au Bureau des Affaires juives. L'administration française et l'application de la législation antisémite (1940-1944)*, La Découverte, Paris, 2006.
- **COHEN Asher**, *Persécutions et sauvetages : Juifs et français sous l'Occupation et sous Vichy*, Cerf, Paris, 1993.
- **GRYNBERG Anne**, *Les Camps de la honte : les internés juifs des camps français : 1939-1944*, La Découverte, Paris, 1991.
- **JOLY Laurent**, *Vichy dans la « solution finale ». Histoire du Commissariat général aux Questions juives (1941-1944)*, Grasset, Paris, 2006.
- **KASPI André**, *Les Juifs pendant l'Occupation*, Le Seuil, Paris, 1997.
- **KLARSFELD Serge**, *Vichy-Auschwitz*, Fayard, Paris, 1983, nouvelle éd. 2001.
- **MARRUS Michaël, PAXTON Robert**, *Vichy et les Juifs*, Le Livre de Poche, coll. « Essais », Paris, 1990.
- **PAXTON Robert**, *La France de Vichy, 1940-1944*, Le Seuil, Paris, 1973, nouvelle éd. Le Seuil, coll. « Points », Paris, 1999.
- **PESCHANSKI Denis**, *La France des camps. L'internement, 1938-1946*, Gallimard, Paris, 2002.
- **POZNANSKI Renée**, *Être juif en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Hachette, Paris, 1994.
- **ROUSSO Henry**, *Le Régime de Vichy*, PUF, coll. « Que sais-je », Paris, 2007.

## TÉMOIGNAGES ET DOCUMENTS

### DANS L'ALLEMAGNE NAZIE

- **KLEMPERER Victor**, *Mes Soldats de papier, Journal 1933-1941* (Tome 1). *Je veux témoigner jusqu'au bout, Journal 1942-1945* (Tome 2), Le Seuil, Paris, 2000.

### RÉCITS DE GHETTO

- **CZERNIAKOW Adam**, *Carnets du ghetto de Varsovie : 6 septembre 1939 - 23 juillet 1942*, La Découverte, Paris, 1996.
- **LEWIN Abraham**, *Journal du ghetto de Varsovie : une coupe de larmes*, Plon, Paris, 1990.
- **PERECHODNIK Calel**, *Suis-je un meurtrier ?*, Liana Levi, Paris, 1995.
- **RINGELBLUM Emmanuel**, *Chronique du ghetto de Varsovie*, Payot, Paris, 1995.
- **RINGELBLUM Emmanuel**, *Archives clandestines du ghetto de Varsovie*, Fayard / BDIC, 2007.
- **SEIDMAN Hillel**, *Du fond de l'abîme, journal du ghetto de Varsovie*, Plon, coll. « Terre humaine », Paris, 1998, nouvelle édition Pocket, 2002.

### LES CAMPS D'INTERNEMENT FRANÇAIS

- **WELLERS Georges**, *Un Juif sous Vichy*, Tirésias, Paris, 1991.
- **SCHATZMAN Benjamin**, *Journal d'un interné : Compiègne, Drancy, Pithiviers. 12 décembre 1941 - 23 septembre 1942*, Vol. I et II, Le Manuscrit, Paris, 2005.

### RÉCITS DE DÉPORTATION ET RÉFLEXIONS PERSONNELLES

- **AMERY Jean**, *Par-delà le crime et le châtement*, Actes Sud, Arles, 1995.
- **ANTELME Robert**, *L'Espèce humaine*, Gallimard, coll. « Tel », Paris, 1957, nouvelle éd. 1978.
- **BIALOT Joseph**, *C'est en hiver que les jours rallongent*, Le Seuil, Paris, 2003.
- **GRINSPAN Ida, POIROT-DELPECH Bertrand**, *J'ai pas pleuré*, Robert Laffont, Paris, 2002.
- **KERTÉSZ Imre**, *Être sans destin*, Arles, Actes Sud, 1997, réed. 10-18, 2003.
- **KLÜGER Ruth**, *Refus de témoigner*, Viviane Hamy, 2005, 1<sup>re</sup> éd. Göttingen, 1992.
- **LEVI Primo**, *Si c'est un homme*, Julliard, Paris, 1987, (1<sup>re</sup> éd. Turin, 1958), réed. Robert Laffont, 1996.
- **LEVI Primo**, *Les Naufragés et les rescapés. Quarante ans après Auschwitz*, Gallimard, Paris, 1989.
- **MICHLIN Gilbert**, *Aucun intérêt au point de vue national*, Albin Michel, Paris, 1996.
- **SEMPRUN Jorge**, *Le Grand Voyage*, Gallimard, coll. « Folio », Paris, 1972.

- **SEMPRUN Jorge**, *L'Écriture ou la vie*, Bordas, coll. « L'œuvre au clair », Paris, 2004.
- **VENEZIA Shlomo**, *Sonderkommando. Dans l'enfer des chambres à gaz*, Albin Michel, Paris, 2007.
- **WIESEL Élie**, *La Nuit*, Minuit, Paris, 1958.
- *Des voix sous la cendre, Manuscrits des Sonderkommandos d'Auschwitz-Birkenau*, Mémorial de la Shoah / Calmann-Lévy, Paris, 2005.

## REVUES

- *Revue d'histoire de la Shoah*, Centre de documentation juive contemporaine, seule revue européenne sur la Shoah, diffusée depuis 1945 (ancien titre jusqu'en 1996 *Le Monde juif*), dirigée par Georges Bensoussan.
- *Les Cahiers de la Shoah*, Liana Levi. Parution annuelle depuis 1994. Recueil des interventions du séminaire de III<sup>e</sup> cycle d'histoire de la Shoah de l'université Paris I, dirigé par André Kaspi.
- *L'Histoire*, « La Découverte des camps de la mort », n° 185, février 1995, p. 22-46. Dossier réalisé à l'occasion du cinquantenaire de la libération des camps auquel plusieurs historiens ont contribué : François Bédarida, Annette Wieviorka, André Kaspi, Jean-Pierre Azéma.
- *Les collections de l'Histoire*, « Auschwitz, la Solution finale », n° 3, octobre 1998.

## POUR LES ÉLÈVES

- *Le journal d'Hélène Berr*, Paris, Tallandier, 2008.
- **DESCORNES Stéphane**, *Sous une mauvaise étoile*, Nathan Jeunesse, coll. « Les romans de la mémoire », Paris, 2000.
- **JOFFO Joseph**, *Un sac de billes*, Le Livre de Poche, Paris, 1992.
- *Le journal d'Anne Frank*, Le Livre de Poche, Paris, 1999.
- **MICHLIN Gilbert**, *Aucun intérêt au point de vue national*, Albin Michel, Paris, 1996.
- **SPIELGELMAN Art**, *Maus : un survivant raconte*, Flammarion, Paris, 1987.
- **TAYLOR Kressmann**, *Inconnu à cette adresse*, Le Livre de Poche, 2004.
- **ULHMAN Fred**, *L'Ami retrouvé*, Gallimard, coll. « Folio Plus Classique », Paris, 2006.
- **WIEVIORKA Annette**, *Auschwitz raconté à ma fille*, Le Seuil, Paris, 1999.



**Mémorial**  
de la **SHOAH**  
Musée,  
Centre  
de documentation  
juive  
contemporaine

ENSEIGNER LA SHOAH AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

**DE LA PAROLE  
ANTISÉMITTE  
À LA DESTRUCTION  
DES JUIFS  
D'EUROPE**

---

**LIVRET D'EXERCICES**

PAR JOËL KOTEK ET IANNIS RODER

SÉQUENCE 1  
DE LA PAROLE ANTISÉMITTE  
À L'EXCLUSION

# I. LA PAROLE ANTISÉMITE NAZIE

## DOCUMENT 1 EXTRAITS DE TEXTES D'ADOLF HITLER

### TEXTE 1 - Le 16 septembre 1919, Adolf Hitler s'exprimait, dans une lettre, pour la première fois sur les Juifs.

« L'antisémitisme fondé sur des motifs purement sentimentaux, trouvera son expression ultime sous forme de pogroms. L'antisémitisme selon la raison doit, lui, conduire au combat législatif contre les privilèges des Juifs et à l'élimination de ces privilèges... Son but ultime [celui de l'antisémitisme] doit, immuablement, être l'élimination des Juifs en général. »

► Adolf Hitler, *Sämtliche Aufzeichnungen 1905-1924*, édités par Eberhard Jäckel et Axel Kuhn, Stuttgart 1980, doc. 61, p. 88 et suiv., cité par G. Miedzianagora et G. Jofer, *Objectif extermination*, Frison Roche Édition, 1994, p. 13.

### TEXTE 2 - Dans une lettre du 3 juillet 1920, il écrivait à un officier allemand.

« Le Juif en tant que ferment de décomposition (selon Mommsen) n'est pas à envisager comme individu particulier bon ou méchant, [il est] la cause absolue de l'effondrement intérieur de toutes les races, dans lesquelles il pénètre en tant que parasite. Son action est déterminée par sa race. Autant je ne peux faire reproche à un bacille de tuberculose, à cause d'une action qui pour les hommes signifie la destruction, mais pour lui la vie, autant suis-je cependant obligé et justifié, en vue de mon existence personnelle, de mener le combat contre la tuberculose par l'extermination de ses agents. Le Juif devient et devint au travers des milliers d'années en son action une tuberculose de race des peuples. Le combattre signifie l'éliminer. »

► Adolf Hitler, *Sämtliche Aufzeichnungen 1905-1924*, op. cit., doc 116, p. 15, cité par G. Miedzianagora et G. Jofer, op. cit., p. 14.

### TEXTE 3 - Extrait de *Mein Kampf*, 1925

« La conception raciale ne croit nullement à l'égalité des races, mais reconnaît au contraire leur diversité et leur valeur plus ou moins élevée. Il est donc nécessaire de favoriser la victoire du meilleur et du plus fort, d'exiger la subordination des mauvais et des faibles. Les Aryens ont été les seuls fondateurs d'une humanité supérieure, celle qui a créé la civilisation. »

► Adolf Hitler, *Mein Kampf*, 1925.

### TEXTE 4 - En février 1945, à la veille de son suicide, Hitler rédige un testament politique. La guerre est certes perdue mais tout n'aura pas été vain.

« Je n'ai laissé subsister aucun doute. Si les nations européennes doivent être à nouveau considérées comme de simples paquets d'actions de ces conspirateurs monétaires et financiers internationaux ; alors cette race, qui est réellement coupable de ce combat meurtrier, sera elle aussi appelée à rendre des comptes : la juiverie ! Je n'ai pas non plus dissimulé que cette fois des millions d'hommes adultes n'iraient pas au devant de la mort, et des centaines de milliers de femmes et d'enfants ne périraient pas brûlés et écrasés sous les bombes dans les villes sans que le véritable fautif doive expier sa culpabilité, fût-ce par des moyens plus humains. »

► Cité dans Ian Kershaw, *Hitler. 1936-1945 : Némésis*, Flammarion, 2000, p. 1171-1172.

## QUESTIONS DU DOCUMENT 1

- Qui est l'auteur de ces 4 textes ? Resituez-le dans son contexte personnel de 1919 à 1945.
- À lire les documents, quelle est la vision hitlérienne des rapports humains ? Selon Hitler, quel peuple serait supérieur et quel sort devrait être réservé aux autres et notamment aux Juifs ?
- Montrez que le texte 4 est l'aboutissement de la logique hitlérienne, visible dans les trois précédents textes.

# II. LA MISE EN PLACE DE LA LÉGISLATION RACIALE

## DOCUMENT 2 LES LOIS DE NUREMBERG DU 15 SEPTEMBRE 1935 ET LES ORDONNANCES DE 1938

### TEXTE 1 - Lois de Nuremberg de 1935 dites « pour la protection du sang allemand et de l'honneur allemand » (extrait)

Imprégnés par la reconnaissance que la pureté du sang allemand est la condition indispensable pour la pérennité du peuple allemand, et animés par la volonté inébranlable de sauvegarder la nation allemande pour toujours, le Reichstag a décidé unanimement la loi suivante qui est proclamée ci-après :

#### § 1

- 1) Les mariages entre Juifs et citoyens de sang allemand ou similaires sont interdits. Les mariages contractés en territoire étranger afin de contourner cette loi sont annulés.
- 2) La demande en annulation ne peut être faite que par le procureur.

#### § 2

Les relations extraconjugales entre Juifs et citoyens de sang allemand ou similaires sont interdites.

#### § 3

Il est interdit aux Juifs d'employer chez eux des citoyennes de sang allemand ou similaires en dessous de 45 ans.

#### § 4

- 1) Il est interdit aux Juifs de hisser le drapeau national du Reich ou de pavoiser aux couleurs du Reich.
- 2) Il leur est cependant permis de pavoiser aux couleurs juives. La pratique de cette permission est sous protection nationale.

#### § 5

- 1) Toute infraction au paragraphe 1 est passible de prison.
- 2) Tout homme qui enfreint à l'interdiction du paragraphe 2 est passible de prison.
- 3) Toute infraction aux paragraphes 3 ou 4, est passible de prison jusqu'à 1 an et d'une amende ou d'une de ces deux peines.

### TEXTE 2 - Ordonnances de 1938 (extraits)

« • 25 juillet : les médecins juifs doivent demander des autorisations d'exercer et limiter leur pratique à une clientèle exclusivement juive.

« • 5 octobre : les Juifs d'Allemagne doivent faire tamponner un grand « J » de couleur rouge sur leurs pièces d'identité. »

« • 12 novembre : loi écartant les Juifs de la vie économique, sociale et culturelle : il est interdit aux Juifs d'exploiter des magasins de ventes au détail, des entreprises d'expéditions ou recevant des commandes, ainsi que d'exercer un métier à leur compte. Un Juif ne peut plus diriger une entreprise. L'assistance aux manifestations culturelles (théâtres, cinémas, concerts, spectacles de danse, expositions...) ne doit plus être permise aux Juifs. »

## QUESTIONS DU DOCUMENT 2

- Quelles sont les interdictions faites aux Juifs ?
- Quelle était jusque-là la nationalité des Juifs allemands ? Et leur langue ?
- Pourquoi peut-on dire que les lois de Nuremberg sont une application des propos tenus par Hitler dans les textes du document 1 ?

### III. L'EXCLUSION DES JUIFS D'ALLEMAGNE

#### DOCUMENT 3 LA VIE QUOTIDIENNE DES JUIFS SOUS LE NAZISME

« Le garrot se resserre de plus en plus, ils inventent constamment de nouvelles mesures pour nous briser lentement. Qu'est-ce qu'il a pu y en avoir ces dernières années, des grandes et des petites ! Et le petit coup d'épingle fait parfois beaucoup plus mal que le grand coup de massue. J'énumère ces ordonnances :

- 1- Obligation de rester chez soi après 8 ou 9 h du soir. [...]
  - 2- Chassés de notre propre maison [obligation de s'installer dans un immeuble où sont regroupés les Juifs de la ville].
  - 3- Interdiction d'écouter la radio, interdiction d'utiliser le téléphone. 4- Interdiction d'aller au théâtre, au cinéma, au concert, au musée. 5- Interdiction de s'abonner aux journaux ou d'en acheter. 6- Interdiction d'utiliser tout moyen de transport.
  - 7- Interdiction d'acheter des « denrées rares ». [...] 8- Interdiction d'acheter des fleurs. [...] 9- Interdiction d'aller chez le coiffeur. [...]
  - 10- Interdiction de posséder une machine à écrire, 11- des fourrures et couvertures en laine, 12- un vélo, 13- des chaises longues, 14- des chiens, des chats, des oiseaux.
  - 15- Interdiction de quitter la banlieue de Dresde, de pénétrer dans la gare, de passer sur la rive des ministères et dans les jardins publics. [...]
  - 16- 19 septembre 1941 : étoile juive obligatoire sur les vêtements.
  - 17- Interdiction de posséder des réserves alimentaires.
  - 18- Interdiction de fréquenter les bibliothèques et les restaurants.
  - 19- Pas de cartes d'habillement, 20- pas de cartes de poisson, 21- pas de ration spéciale telle que café, chocolat, fruits, lait concentré.
  - 22- Obligation de payer des impôts spéciaux.
  - 23- Diminution de la retraite des 2/3.
  - 24- Restriction des achats à une heure (de 15 h à 16 h, le samedi de 12 h à 13 h).
- Voilà, je crois que c'est tout. Mais, pris tous ensemble, ces [...] points ne sont rien face au danger permanent de perquisition, de sévices, de prison, de camp de concentration et de mort violente.

> Victor Klemperer, *Journal 1942-1945*, Tome 2, *Je veux témoigner jusqu'au bout*, Le Seuil, 2000.

#### QUESTIONS DU DOCUMENT 3

- a À quel domaine de la vie les mesures énumérées par Victor Klemperer portent-elles atteinte ?
- b Quels étaient ainsi les buts poursuivis par les autorités nazies ?
- c Quel lien peut-on établir entre les textes du document 1 et ce témoignage ?

### III. L'EXCLUSION DES JUIFS D'ALLEMAGNE

#### DOCUMENT 4 EXTRAIT D'UN LIVRE ANTISÉMITES NAZI :

« MAINTENANT TOUT IRA BIEN À L'ÉCOLE PARCE QUE LES JUIFS S'EN VONT. »



> *Maintenant tout ira bien à l'école parce que les Juifs s'en vont*, extrait d'un livre de propagande antisémite nazie de Elvira Bauer intitulé *Un livre d'images pour grands et petits*, éditions Stürmer, Nuremberg, 1936. © DR

Commentaire : *Schule* signifie « école » en allemand.

#### QUESTIONS DU DOCUMENT 4

- a Décrivez la scène : le lieu, les personnages et l'action.
- b Pourquoi des enfants et un professeur doivent-ils quitter l'école ?
- c Pourquoi peut-on dire que cette mesure d'exclusion est en application des idées professées par le dictateur nazi ?
- d Que semble suggérer l'attitude des deux élèves « bruns » de droite ?

#### DOCUMENT 5 SCÈNE D'HUMILIATION PUBLIQUE D'UN COUPLE



> *Scène d'humiliation publique d'un couple formé par une Allemande non juive et un Allemand juif*, 1935. © Mémorial de la Shoah/CDJC

#### QUESTIONS DU DOCUMENT 5

- a Décrivez la scène : lieu, personnages et action.
- b Pourquoi la jeune femme doit-elle ainsi s'exposer en public ?
- c Pourquoi peut-on dire que cette mesure d'exclusion est en application des lois et ordonnances antisémites, conformément aux propos tenus par Hitler dans les textes du document 1 ?

SÉQUENCE 2  
DE LA VIOLENCE PHYSIQUE  
À LA DESTRUCTION  
DES JUIFS D'EUROPE

# I. LA PERSÉCUTION DES JUIFS D'ALLEMAGNE

## DOCUMENT 1 PHOTOGRAPHIES DE « LA NUIT DE CRISTAL » (9-10 NOVEMBRE 1938)

### PHOTOGRAPHIE 1



> Foule devant une synagogue incendiée, lors de la « Nuit de Cristal », Vienne, Autriche, 10 novembre 1938 © Mémorial de la Shoah/CDJC

### PHOTOGRAPHIE 2



> Vitrites brisées de magasins appartenant à des commerçants juifs au moment de la « Nuit de Cristal », Berlin, Allemagne, 10 novembre 1938. © Wiener Library

### QUESTIONS DU DOCUMENT 1

- a Décrivez les photographies 1 et 2.
- b Qui, à votre avis, s'est rendu coupable de tels actes et pourquoi ?
- c Ceux qui ont commis ces actes ont-ils été arrêtés par la police et punis par la justice ?

# II. VIOLENCES DE MASSE EN POLOGNE

## DOCUMENT 2 PHOTOGRAPHIES DU GHETTO DE VARSOVIE ET EXTRAIT DU JOURNAL DE HILLEL SEIDMAN

### PHOTOGRAPHIE 1



> Des enfants dans une rue du ghetto de Varsovie, 1940-1942. © Mémorial de la Shoah/CDJC

### PHOTOGRAPHIE 2



> Vieil homme souffrant de la faim dans le ghetto de Varsovie, 1940-1942. © Mémorial de la Shoah/CDJC

### TEXTE - Extrait du journal de Hillel Seidman

Le 17 octobre 1942

« Aujourd'hui, en remontant la rue Franciszkanska, j'entends des coups de feu. Panique dans la rue. Les gens se terrent dans leurs maisons et dans les caves. La rue se vide en un instant : elle paraît morte. Je m'engouffre dans un immeuble et j'y trouve un groupe de gens tremblants de peur. [...] Nous restons donc là, immobiles, à attendre. On verra bien ce qui adviendra. S'agit-il d'une action ou simplement d'un incident isolé ? Une heure s'écoule ainsi, deux heures, jusqu'à ce que quelqu'un descende à la porte d'entrée s'enquérir des nouvelles. Dix minutes plus tard, il revient avec des informations rassurantes : "Ce n'est rien : on a abattu deux contrebandiers". Oui, à présent, on s'y est habitués. Deux personnes assassinées, ce n'est "rien" [c'est normal]. Banal, en somme. »

> Hillel Seidman, *Du fond de l'abîme. Journal du ghetto de Varsovie*, Plon, coll. « Terre Humaine », 1998, p.128.

### QUESTIONS DU DOCUMENT 2

- a Décrivez les deux photographies.
- b D'après le témoignage de Hillel Seidman, quelle atmosphère semble régner dans les rues du ghetto de Varsovie ?
- c Qu'est-ce qui nous montre que, dans le ghetto de Varsovie, l'horreur est quotidienne et que l'être humain, quel qu'il soit, peut s'y habituer ?
- d En quoi ce texte et ces photographies témoignent-ils d'une nouvelle étape de l'antisémitisme nazi ?

## DOCUMENT 3 LETTRES ET DISCOURS DE DIGNITAIRES NAZIS SUR L'ANÉANTISSEMENT DES JUIFS

### TEXTE 1 - Lettre de Adolf Hitler du 16 septembre 1919 (*idem* séquence 1)

« L'antisémitisme fondé sur des motifs purement sentimentaux, trouvera son expression ultime sous forme de pogroms. L'antisémitisme selon la raison doit, lui, conduire au combat législatif contre les privilèges des Juifs et à l'élimination de ces privilèges... Son but ultime [celui de l'antisémitisme] doit, immuablement, être l'élimination des Juifs en général. »

► Adolf Hitler, *Sämtliche Aufzeichnungen 1905-1924*, édités par Eberhard Jäckel et Axel Kuhn, Stuttgart 1980, doc. 61, p. 88 et suiv., cité par G. Miedzianagora et G. Jofer, *Objectif extermination*, Frison Roche Édition, 1994, p. 13.

### TEXTE 2 - Rapport de Hans Frank, gouverneur général de la Pologne occupée (décembre 1941)

« En ce qui concerne les Juifs, je vous le dirai en toute franchise, il faut qu'ils soient liquidés d'une façon ou d'une autre. [...] Je sais que les mesures antijuives appliquées actuellement sont sujettes à des critiques : on parle de cruauté, de dureté, etc. [...] Mais que faire des Juifs ? Voilà ce que l'on nous dit à Berlin : "Nous n'avons pas besoin des Juifs, où que ce soit. Alors liquidez-les vous-mêmes. Débarrassez-vous de tout sentiment de pitié ; nous devons exterminer les Juifs partout où nous en trouverons et partout où il y en aura la possibilité." [...] Nous ne pouvons pas fusiller ou empoisonner ces Juifs, mais nous pourrions néanmoins prendre des mesures qui, d'une manière ou d'une autre, aboutiront à leur extermination. »

► Hans Frank, *Rapport de la conférence sur la question juive à Cracovie, 16 décembre 1941* [Documents on the Holocaust - édités par Y. Arad, Y. Gutman, A. Margalit, New York, Ktav Pub, House en association avec Yad-Vashem, 1981, p. 247].

### TEXTE 3 - Discours du Reichsführer-SS Himmler devant des officiers supérieurs SS à Posen (Poznan) les 4 et 6 octobre 1943.

« Je me réfère à présent à l'évacuation des Juifs, à l'extermination du peuple juif. C'est une des choses qu'il est aisé d'exprimer : "Le peuple juif est en train d'être exterminé" déclare chaque membre du parti, effectivement, c'est une partie de nos plans, l'élimination des Juifs, l'extermination, nous l'accomplissons... peuh ! Une bricole ! Et puis ils viennent, 80 millions de braves Allemands, et chacun a son "bon" Juif. Évidemment, les autres, ce sont des porcs, mais celui-là, c'est un Juif de première qualité. Pas un d'eux n'a vu [les cadavres], pas un n'était sur place. La plupart d'entre vous savent ce que c'est que de voir un monceau de cent cadavres, ou de cinq cents, ou de mille. Être passés par là, et en même temps, sous réserve des exceptions dues à la faiblesse humaine, être restés corrects, voilà ce qui nous a endurcis. C'est là une page de gloire de notre histoire, une page non écrite et qui ne sera jamais écrite. » (4 octobre 1943)

« Je vous demande avec insistance d'écouter simplement ce que je dis ici en petit comité et de ne jamais en parler. La question suivante nous a été posée : « Que fait-on des femmes et des enfants ? ». Je me suis décidé et j'ai là aussi trouvé une solution évidente. Je ne me sentais en effet pas le droit d'exterminer les hommes – dites, si vous voulez, de les tuer ou de les faire tuer – et de laisser grandir les enfants qui se vengeraient sur nos enfants et nos descendants. Il a fallu prendre la grave décision de faire disparaître ce peuple de la terre. » (6 octobre 1943)

► *Trials of War Criminals Before the Nuremberg Military Tribunals* - Washington, US Govt. Print. Off., 1949-1953, Vol. XIII, p. 323.  
 ► P. Padfield *Himmler, Reichsführer-SS*, Henry Holt and Co, New York, 1990, p. 469.

## QUESTIONS DU DOCUMENT 3

- TEXTE 1
- a** Qu'envisage de faire Hitler à la date (1919) du texte 1 ?
- TEXTE 2
- b** Quelle est la date du deuxième texte et que propose de faire Hans Frank ?
- c** En quoi cela marque-t-il une étape décisive dans la montée de la violence antisémite nazie ?
- TEXTE 3
- d** Présentez le document (auteur, date, sujet).
- e** Pourquoi insiste-t-il sur l'assassinat des enfants ?
- f** Pourquoi, selon vous, l'auteur parle-t-il d'une « page de gloire... qui ne sera jamais écrite » ?

### III. LA SHOAH EN GÉNÉRAL ET À L'EST EN PARTICULIER

#### DOCUMENT 4 PHOTOS DE JUIFS EXÉCUTÉS À L'EST (EINSATZGRUPPEN) ET À AUSCHWITZ (ALBUM D'AUSCHWITZ)

##### PHOTOGRAPHIE 1

► Exécution de masse à Sniadowa (Lituanie), 1942.  
© Mémorial de la Shoah/CDJC



##### PHOTOGRAPHIE 2

► Exécution à Liepāja (Lettonie), 1942.  
© Mémorial de la Shoah/CDJC



##### PHOTOGRAPHIE 3

► Familles juives hongroises déportées à Auschwitz en marche pour la chambre à gaz, 1944. © Mémorial de la Shoah/CDJC



#### QUESTION DU DOCUMENT 4

En quoi ces photographies illustrent-elles la Shoah en général et le discours de Heinrich Himmler en particulier ?

### III. LA SHOAH EN GÉNÉRAL ET À L'EST EN PARTICULIER

#### DOCUMENT 5 TÉMOIGNAGE D'UN MEMBRE DE L'ORDNUNGSPOLIZEI

De juin 1941 à mai 1943, des compagnies de l'*Ordnungspolizei* (police du maintien de l'ordre) sont chargées d'éliminer les Juifs dans les villes et les villages de la Pologne occupée. Un soldat relate lors de son procès le massacre des Juifs du village de Maïdanek.

« De ma position, je pouvais voir comment les Juifs étaient amenés, nus, par des membres de notre bataillon. [...] Les tireurs des pelotons d'exécution, qui étaient assis au bord des fosses juste en face de moi, faisaient partie de la SD<sup>1</sup>. [...] Derrière chaque tireur se tenaient plusieurs autres hommes de la SD, qui remplissaient constamment les chargeurs des mitraillettes et les remettaient au tireur. Un certain nombre de tireurs étaient affectés à chaque fosse. Aujourd'hui je ne peux plus fournir de détails concernant le nombre de fosses. [...] Je me souviens très bien qu'on amenait les Juifs dénudés directement dans les fosses et on les forçait à se coucher juste sur la pile de ceux qui avaient été fusillés avant eux. Le tireur arrosait alors de balles les victimes couchées. [...] Combien de temps a duré cette action, je ne pourrais pas le dire avec certitude. [...] Je ne peux donner aucune précision sur le nombre de victimes, mais il y en avait énormément<sup>2</sup>. »

► Cité dans Christopher Browning, *Des hommes ordinaires*. Le 101<sup>e</sup> bataillon de réserve, Tallandier, coll. « Texto » 2007.

1. La *Sicherheitsdienst*, c'est-à-dire le service de sécurité du Reich.  
2. On décompta près de 17 000 personnes assassinées en une journée.

#### QUESTIONS DU DOCUMENT 5

- a Où sont amenés les Juifs dont parle l'auteur de ce témoignage ?
- b Quel sort leur est réservé et par qui ?
- c En quoi ce qui se déroule ici semble être la mise en pratique du discours nazi de Adolf Hitler (séquence 1, document 1, texte 1) ou de Hans Frank (séquence 2, document 3, texte 2) ?

# SÉQUENCE 3 LA DESTRUCTION DES JUIFS DE FRANCE

## DOCUMENT 1 PARC EN FRANCE



► Parc à jeux en France, 1942-1944. © Mémorial de la Shoah/CDJC

### QUESTIONS DU DOCUMENT 1

- a Décrivez la scène : les personnages et l'action.
- b Comment expliquez-vous cette photo, sachant qu'elle est prise en France et non pas en Allemagne ?

# I. LA SHOAH, UN CRIME PLANIFIÉ

AUSCHWITZ-BIRKENAU, LE POINT D'ABOUTISSEMENT D'UN CRIME DE MASSE  
IDÉOLOGIQUE, PLANIFIÉ ET SYSTÉMATIQUE

## DOCUMENT 2 LA DÉPORTATION À TRAVERS LE CONVOI N° 38 DE DRANCY À AUSCHWITZ

### TEXTE - Procès-verbal du convoi de déportation n° 38 - Traduction française du télex

AU RSHA, Bureau IV B-4,  
Au SS Eichmann.  
À Berlin

À l'inspecteur du camp de concentration  
À Orianenburg

Au camp de concentration  
À Auschwitz

Le 28 septembre 1942 à 8 h 55 le transport n° 901/33 a quitté la gare du Bourget-Drancy en direction d'Auschwitz avec 904 Juifs.

L'ensemble des personnes correspond aux critères requis.

Le chef du convoi est le sergent Hahn à qui ont été remis deux exemplaires de la liste du convoi. [...]

> © Mémorial de la Shoah/CDJC

Signé : Le général SS Röhke.

Paris, le 28-9-1942

Urgent, à présenter immédiatement !

### Précisions sur le convoi n° 38

Le convoi n°38 a quitté Le Bourget/Drancy pour Auschwitz, le 28 septembre 1942 à 8 h 55, avec 904 Juifs. Tel est le contenu du télex rédigé par le SS Heinrichsohn et signé par son chef Röhke, adressé à Eichmann et au camp d'Auschwitz. Sur ce convoi, on compte 468 hommes (dont environ 200 étaient âgés de 17 à 45 ans) et 436 femmes. Le convoi comptait près de 100 enfants de moins de 17 ans. Les deux tiers des 904 déportés étaient d'origine étrangère. Le convoi est arrivé à Auschwitz dans la nuit du 29 au 30 septembre : 123 hommes ont été sélectionnés pour le travail et ont reçu les matricules 66515 à 66637; 48 femmes reçurent les matricules 21116 à 21163. D'autres hommes valides, de 17 à 45 ans, qui se trouvaient dans le convoi ont été immédiatement gazés. On comptait, en 1945, 20 survivants de ce convoi.

> Serge Klarsfeld, *Le Mémorial de la déportation des juifs de France*, FFDJF, 2002, 1<sup>re</sup> éd. 1978.

## QUESTIONS DU DOCUMENT 2

- D'où part le convoi portant le numéro 38 ?
- Quelle est la destination du convoi n° 38 ? Et à quelle fin ?
- Où est envoyé le procès-verbal ? Que peut-on en conclure ?
- Combien de personnes se trouvent dans ce convoi ? Et parmi elles combien d'enfants ?
- Combien d'hommes et de femmes ont-ils été sélectionnés pour le travail ? Combien cela fait-il en pourcentage ? Qu'est-il arrivé aux autres déportés ?
- Quel est le pourcentage de survivants par rapport au nombre total de déportés de ce convoi en 1945 à la fin de la guerre ?
- Par conséquent, pourquoi peut-on dire que le camp de Drancy fut l'antichambre de la mort ?

# I. LA SHOAH, UN CRIME PLANIFIÉ

AUSCHWITZ-BIRKENAU, LE POINT D'ABOUTISSEMENT D'UN CRIME DE MASSE  
IDÉOLOGIQUE, PLANIFIÉ ET SYSTÉMATIQUE

## DOCUMENT 3 LE RÔLE DES ADMINISTRATIONS FRANÇAISES DANS L'ARRESTATION ET L'INTERNEMENT DES JUIFS

### PHOTOGRAPHIE 1



> Rafle de Juifs étrangers, Paris août 1941.  
© Coll. BHVP

### PHOTOGRAPHIE 2



> Gendarmes français gardant le camp d'internement  
de Drancy, 1941. © Mémorial de la Shoah/CDJC

### PHOTOGRAPHIE 3



## QUESTIONS DU DOCUMENT 3

- En observant la photographie 1, indiquez qui a opéré les arrestations des Juifs.
- En observant la photographie 2, précisez qui gardait le camp de Drancy. Des Français ou des Allemands ?
- Quel aspect de la politique du régime de Vichy cela illustre-t-il ?

> René Bousquet, secrétaire général à la police, en compagnie  
des autorités allemandes lors de la rafle de Marseille, janvier 1943.  
© Mémorial de la Shoah/CDJC/Bundesarchiv, Coblenze

## II. LA SHOAH, UN CRIME DE MASSE

**DOCUMENT 4** CARTE DES VOIES DE CHEMIN DE FER EMPRUNTÉES PAR LES CONVOIS AYANT AUSCHWITZ POUR DESTINATION FINALE



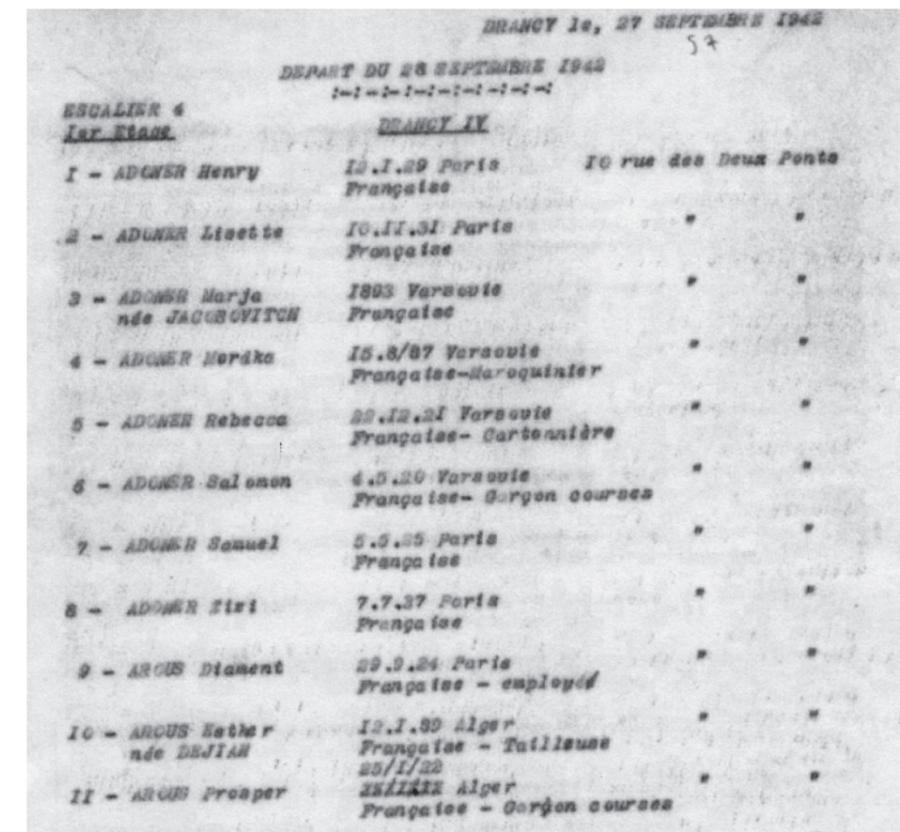
© Martin Gilbert 1982  
 > © Martin Gilbert / Joël Kotek

### QUESTIONS DU DOCUMENT 4

- a Vers où se dirigent toutes les voies de chemin de fer représentées sur cette carte ?
- b D'où partent ces voies de chemin de fer ?
- c Que peut-on en conclure ?

## III. LA SHOAH, UN CRIME CONTRE L'HUMANITÉ

**DOCUMENT 5** EXTRAIT DE LA LISTE DU CONVOI N° 38



Départ du 28 septembre 1942

Drancy le, 27 septembre 1942

Escalier 4

1 <sup>er</sup> étage	Drancy IV	nationalité	Adresse
1- ADONER Henry	12-01-29 Paris	Française	10, rue des Deux-Ponts
2- ADONER Lisette	10-11-31 Paris	Française	10, rue des Deux-Ponts
3- ADONER Marja née JACOBOWITCH	1893 Varsovie	Française	10, rue des Deux-Ponts
4- ADONER Mordko	15-08-87 Varsovie	Française - Maroquinier	10, rue des Deux-Ponts
5- ADONER Rebecca	22-12-21 Varsovie	Française - Cartonnrière	10, rue des Deux-Ponts
6- ADONER Salomon	4-05-20 Varsovie	Française- Garçon courses	10, rue des Deux-Ponts
7- ADONER Samuel	5-05-25 Paris	Française	10, rue des Deux-Ponts
8- ADONER Zivi	7-07-37 Paris	Française	10, rue des Deux-Ponts
9- AROUS Diamant	29-9-24 Paris	Française- Employé	10, rue des Deux-Ponts
10- AROUS Esther née DEJIAH	12-01-89 Alger	Alger Française- Tailleuse	10, rue des Deux-Ponts
11- AROUS Prosper	25-01-22 Alger	Française- Garçon courses	10, rue des Deux-Ponts
12- AROUS Ninette	29-06-28 Paris	Française	10, rue des Deux-Ponts
13- FAINCHTEIN Adolphe 21-	09-13 Paris	Française- Fourreur	10, rue des Deux-Ponts
14- FEIGINOFF Anna née KAVENATTE	15-05-87 Bressloff	Française	10, rue des Deux-Ponts
15- FEIGINOFF Isaac Meyer	12-02-10 Drissa	Français nat ? - Livreur	10, rue des Deux-Ponts
16- GALOWSKY Georges 31-	07-22 Paris	Française - Manoeuvre	10, rue des Deux-Ponts

> © Mémorial de la Shoah/CDJC

# III. LA SHOAH, UN CRIME CONTRE L'HUMANITÉ

Commentaire : En 1945, Samuel Adoner, dit Milo, était le seul survivant de cette liste. Voici quelques photographies de sa famille avant la guerre :



> Les enfants Adoner avant guerre (de gauche à droite: Charlotte, Salomon et Rebecca. Au premier plan : Milo et Henry)  
© Mémorial de la Shoah/CDJC – Coll. Adoner



> Lisette et Henry Adoner avant guerre.  
© Mémorial de la Shoah/CDJC – Coll. Adoner



> Portrait de Mordko Adoner, le père de Milo, en uniforme russe, 1912-1913. © Mémorial de la Shoah/CDJC – Coll. Adoner

## QUESTIONS DU DOCUMENT 5

- a) Quels sont les âges respectifs des membres de la famille Adoner ? Où sont-ils nés ? (répondre en remplissant le tableau ci-dessous)
- b) Quelles conclusions peut-on tirer des différentes informations données ?
- c) En quoi cette liste montre-t-elle que toutes les personnes qui y figurent ont été victimes d'une rafle ?

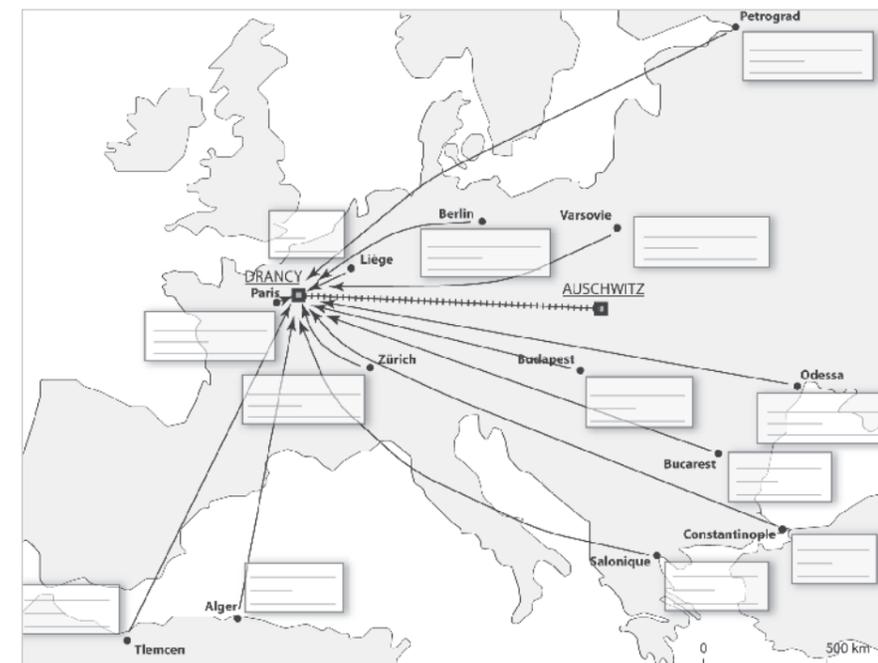
Nom et prénom	Âge en 1942	Lieu de naissance
ADONER Henry	_____	_____
ADONER Lisette	_____	_____
ADONER Marja	_____	_____
ADONER Mordko	_____	_____
ADONER Rebecca	_____	_____
ADONER Salomon	_____	_____
ADONER Samuel	_____	_____
ADONER Zivi	_____	_____

# III. LA SHOAH, UN CRIME CONTRE L'HUMANITÉ

## DOCUMENT 6 CARTOGRAPHIE ET EXTRAIT DE LA LISTE DU CONVOI N° 38

Nom et prénom	Date de naissance	Profession	Lieu de naissance
ABENI Haim	1898	Tailleur	Constantinople (Empire ottoman)
AROUS Esther	1889	Tailleuse	Alger
COHEN Élie	1913	SP	Salonique (Grèce)
FELDMAN Bressa	1905		Berlin (Allemagne)
FUCHS Marie	1891		Cologne (Allemagne)
GRUNBERG Henri	1887	Orfèvre	Zurich (Suisse)
HELWASSER Émile	1916	Coureur cycliste	Paris
KATZ Max	1938		Liège (Belgique)
KLEIN Lili	1881		Vienne (Autriche)
KOHN Georges	1881		Amsterdam (Pays-Bas)
KORMAN Rachel	1926	Apprentie couturière	Varsovie (Pologne)
KURTZ Herman	1875	Artiste illusionniste	Bucarest (Roumanie)
LEW Félix	1889		Kiev (Empire russe)
LIEBERMAN Ignace	1887		Satu Mare (Roumanie)
MARIN Tatyana	1894		Petrograd (Empire russe)
MESSOLY Bella	1899	Artiste peintre	Budapest (Hongrie)
MOUTOVICI Sarah	1889	Sage-femme	Kichinev (Empire russe)
ROTH Alexandre	1925	étudiant	Cluj (Roumanie)
ROUSSO Mireille	1920	Commerçante	Oran
SAYAGH Simon	1909	Mancœuvre	Tiemcen
SPIEGEL Élisabeth	1895	Couturière	Tiszafured
STEINBERG Maurice	1892	Casquettier	Odessa (Empire russe)
VAISMAN Rifka	1913	Tricoteuse	Lodz (Pologne)

> © Mémorial de la Shoah/CDJC



## QUESTIONS DU DOCUMENT 6

En quoi cette carte et cette liste témoignent-elles du caractère systématique de la destruction des Juifs d'Europe ? Réfléchissez notamment à travers les métiers et les lieux de naissance.

> © Mémorial de la Shoah / CDJC

## DOCUMENT 7 DESTINS PERSONNELS LIÉS AU CONVOI N° 38

### TEXTE - Dernière lettre de Madeleine Kumec

(Cette lettre est reproduite avec ses fautes d'orthographe)  
Drancy, le dimanche 27 septembre 1942

Cher Jules. Je suis en bonne santé le moral est bon et au moment de lire sette carte, en deportation à une destination inconnue. Dans l'espoir de nous revoir un jour en bonne sante je t'embrasse bien fort. Ta femme Madelaine toujours avec toi. Fait le nécessaire pour la maison. Je vous embrasse tous biens adieux. Madelaine. Cher Jules soigne toi bien.

> © Mémorial de la Shoah / CDJC – Coll. Kumec

### PHOTOGRAPHIE 1



> Malca (dite Madeleine) Kumec.  
© Mémorial de la Shoah/CDJC – Coll. Kumec

### PHOTOGRAPHIE 2



> Ignace Lieberman avec sa fille Ghislaine dans les années 1930.  
© Mémorial de la Shoah/CDJC – Coll. Lieberman

**Commentaire :** Née Malca Goldman, Madeleine Kumec est une immigrée roumaine de 39 ans. Cette mécanicienne lingère fut arrêtée à Paris. Cette lettre fut la dernière envoyée par Madeleine (Malca) Kumec à M. Jules Roche le 27 septembre 1942. Le lendemain, elle est déportée à Auschwitz et vraisemblablement gazée le jour de son arrivée.

**Commentaire :** Ébéniste de profession, Ignace Lieberman est né en Roumanie à Satu Mare. Arrêté une première fois en 1941, il est relâché le 18 septembre 1941 parce que marié avec une « Aryenne ». Il est à nouveau arrêté en 1942, interné à Drancy et déporté à Auschwitz. Ignace Lieberman était sourd et muet. Il était père de trois enfants.

## QUESTIONS DU DOCUMENT 7

- a En quoi le destin d'Ignace Lieberman est-il emblématique de celui des Juifs ? D'après vous quel fut son sort à son arrivée à Auschwitz ?
- b Montrez que ces documents sont l'aboutissement de la politique raciale et antisémite de Adolf Hitler et des discours de Hans Frank et de Heinrich Himmler.

## DÉCLARATION DE ERICH VON DEM BACH-ZELEWSKI, CHEF SUPRÊME DES SS ET DE LA POLICE DE RUSSIE CENTRALE, QUI MASSACRA DES JUIFS DE 1941 JUSQU'À LA FIN DE LA GUERRE

« C'est alors que le désastre survint... Je suis le seul témoin encore en vie, mais je dois dire la vérité. Contrairement à l'opinion des nationaux socialistes selon laquelle les Juifs formaient un groupe hautement organisé, la réalité terrifiante était qu'ils n'avaient aucune organisation, de quelque type que ce fût. La masse du peuple juif fut totalement prise au dépourvu. Ils ne savaient absolument pas quoi faire ; ils n'avaient aucune directive ni mot d'ordre leur indiquant comment ils devaient agir. C'est là le plus grand mensonge de l'antisémitisme, parce qu'il contredit l'affirmation selon laquelle les Juifs conspirent pour dominer le monde et qu'ils sont terriblement organisés. En réalité, ils n'avaient pas d'organisation du tout, même pas un service de renseignements. S'il avait existé une organisation d'un type ou d'un autre, ces gens auraient pu être des millions à être sauvés ; au lieu de quoi ils furent pris complètement au dépourvu. Jamais jusque-là un peuple n'était allé au désastre dans une ignorance aussi totale. Il n'y avait eu aucune préparation. Absolument rien. Non qu'ils eussent été, comme le disent les antisémites, amis des Soviétiques. C'est là le malentendu le plus effroyable de tous. Les Juifs de l'ancienne Pologne, qui n'ont jamais eu de sympathies communistes, avaient, dans toute la région à partir du Bug et allant vers l'Est, plus peur du bolchevisme que des nazis. C'était de la démente. Ils auraient pu être sauvés. »

> Erich von dem Bach-Zelewski à Léo Alexander, médecin américain ayant recueilli après la guerre des témoignages de nazis pour les procès des criminels de guerre, cité dans Raul Hilberg, *La Destruction des Juifs d'Europe*, Gallimard, coll. « Folio Histoire », Paris, 2006, p.1907-1908.

## QUESTION À PROPOS DE L'ÉPILOGUE

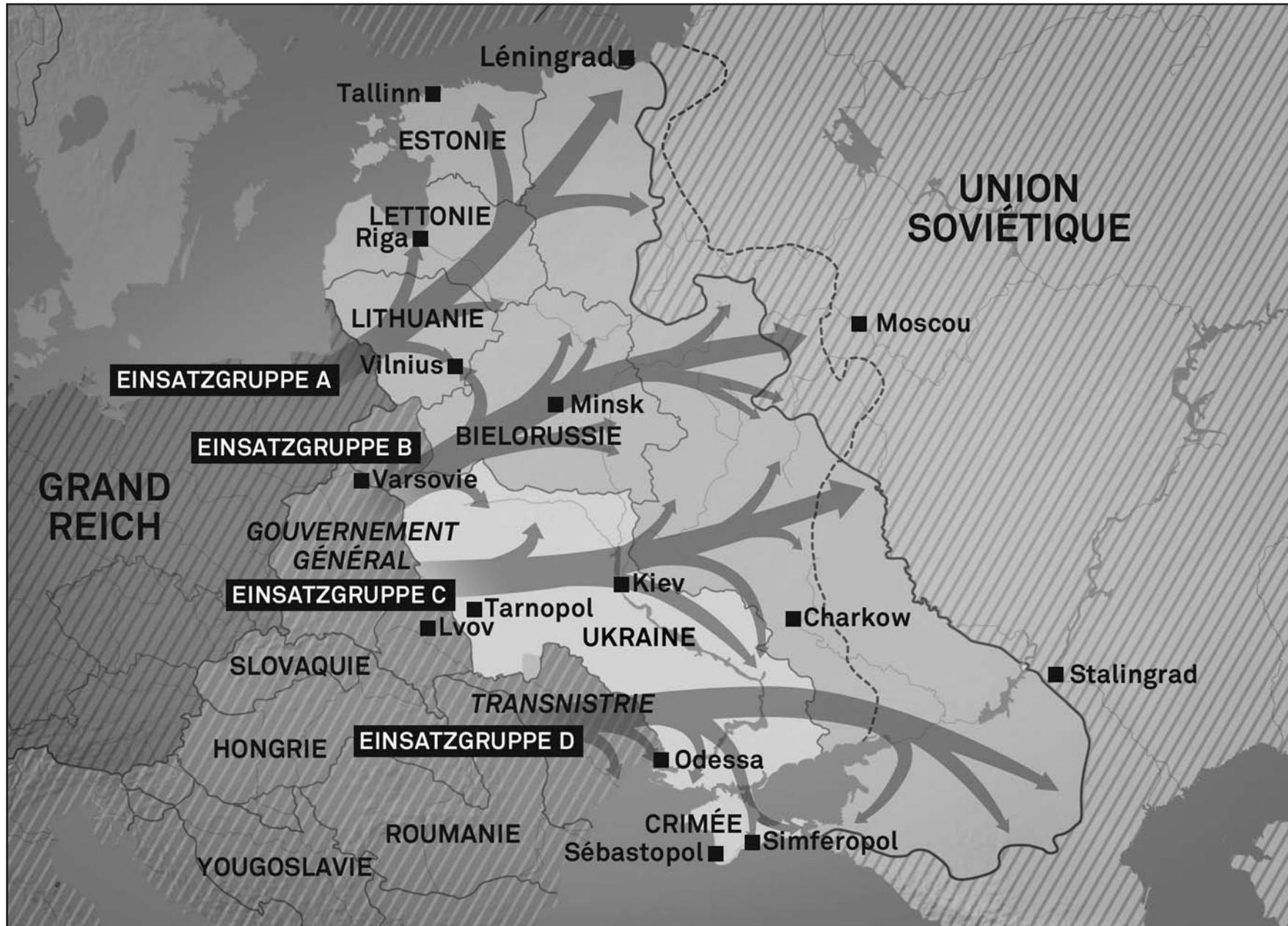
La propagande allemande établissait l'existence d'une puissance juive occulte dominant le monde. Que vous suggèrent les aveux du SS von dem Bach ?



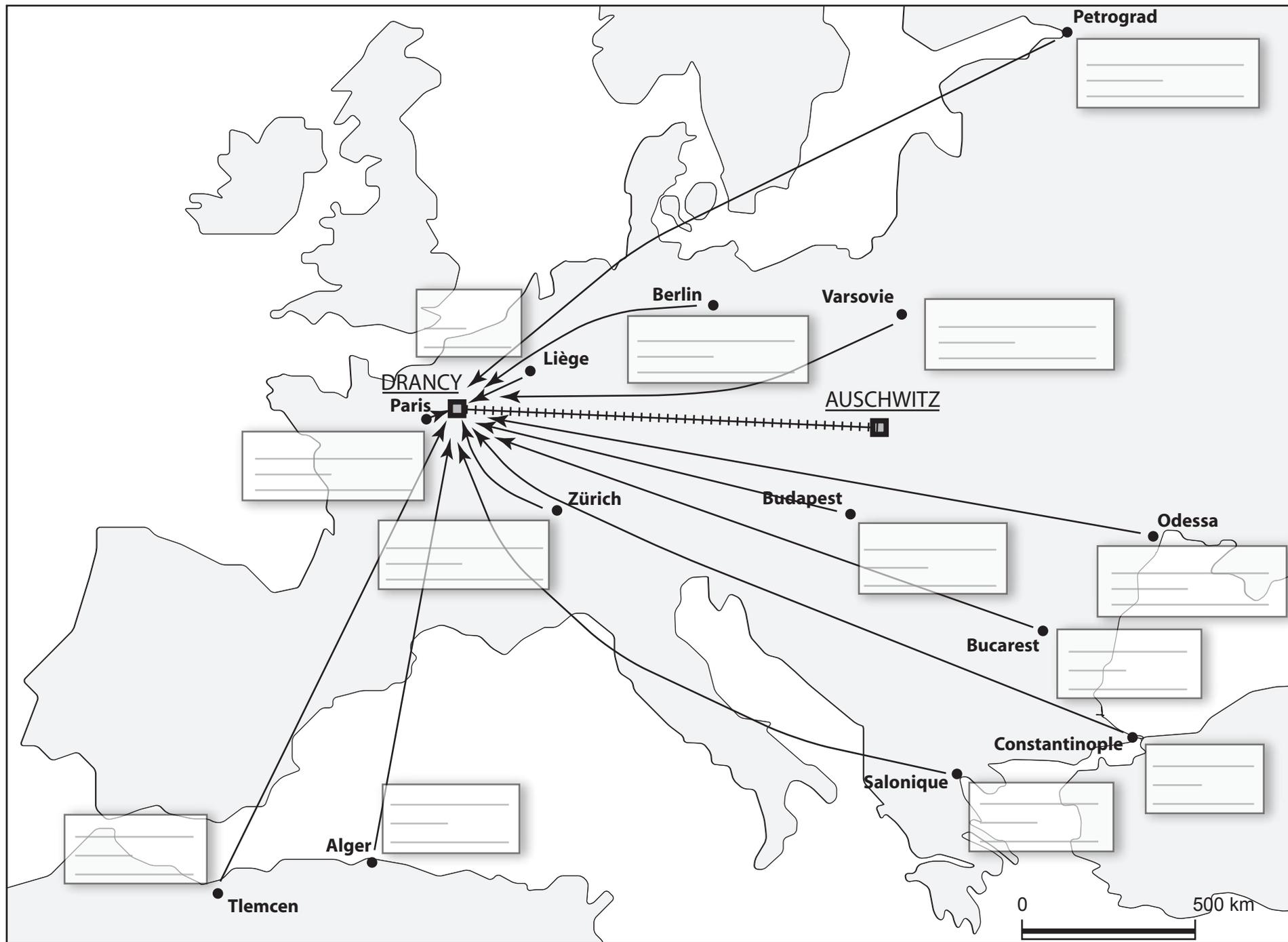




> *Maintenant tout ira bien à l'école parce que les Juifs s'en vont*, extrait d'un livre de propagande antisémite nazie de Elvira Bauer, intitulé *Un livre d'images pour grands et petits*, éditions Stürmer, Nuremberg, 1936. © DR



> Carte des itinéraires des *Einsatzgruppen* en URSS. © Institut für Zeitgeschichte München Berlin



> Carte sur les origines de quelques Juifs du convoi n°38. © Mémorial de la Shoah/CDJC.



> Carte des principales voies ferroviaires à destination d'Auschwitz. © Martin Gilbert/Joël Kotek



XVC-173

**R. F. **  
**Sicherheits-Dienst**  
 Nachrichten-Uebermittlung

Aufgenommen				Befördert				Raum für Eingangsstempel
Tag	Monat	Jahr	Zeit	Tag	Monat	Jahr	Zeit	
von	durch			an	durch			
				Verzögerungsvermerk				
22482								
Nr.								
Telegramm — Funkspruch — Fernschreiben — Fernspruch								

IV J SA 225 a  
 He/Bir

Paris, den 28.9.1942

Dringend, sofort vorlegen !  
 =====

An das  
 Reichssicherheitshauptamt, Referat IV B 4,  
 z.Hdn. -O'stubaf. E i c h m a n n o.V.i.A.,

B e r l i n

An den  
 Inspekteur der Konzentrationslager

in Oranienburg

An das  
 Konzentrationslager

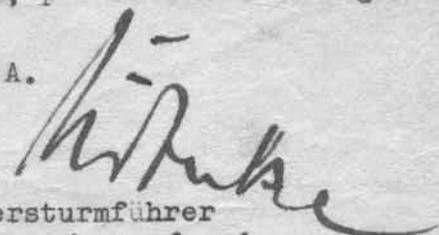
in Auschwitz

Am 28.9.1942, 8,55 Uhr hat Transportzug Nr. 901/33 den Abgangsbahnhof Le Bourget-Drancy in Richtung Auschwitz mit insgesamt 900 Juden verlassen.

Der erfaßte Personenkreis entspricht den gegebenen Richtlinien.

Transportführer ist Feldwebel H a h n , dem die namentliche Transportliste in zweifacher Ausfertigung mitgegeben wurde. Mitgegebene Verpflegung wie üblich, pro Jude für 14 Tage.

I.A.

  
 - Obersturmführer  
 (Röthke)

> Procès-verbal du convoi de déportation n°38, signé par Röthke le 28 septembre 1942.